



SAINT-SAUD

Le foyer rural (restauré - août 2018) face nord-est



face nord-ouest



B
U
L
L
E
T
I
N

M
U
N
I
C
I
P
A
L

2018

-

2019

SOMMAIRE

❖ MOT DU MAIRE et MOT DU PRESIDENT DE LA CCPN	P. 1
❖ NUMEROS UTILES ET D'URGENCE	P. 2
- les numéros indispensables à connaître et les numéros des urgences	
❖ HORAIRES ET SERVICES	P. 2-6
- mairie et agence postale, bibliothèque, déchetterie, office de tourisme, centre aquatique, secours catholique, restos du cœur, transport scolaire, pont-bascule gratuit, repas à domicile, MAIA, CIAS, fusion communauté de communes, Cassiopea, Activ'Zen, Centre hospitalier Nontron	
❖ INFORMATIONS LOCALES	P. 7-10
- état civil, nouveaux arrivants, personne honorée, rue dédiée à Jeannot Reynaud, mise aux normes foyer rural, le cimetière, la carte communale, le cabinet médical, l'adressage dans les hameaux, projet éolien, colis de Noël, le Téléthron, le marché hebdomadaire, le marché de producteurs, agriculture et élevage, nettoyage des berges de la Dronne, votre village et vous, sécurité incendie,	
❖ INFORMATIONS GENERALES	P. 11-14
- carte grise à portée de clic, voirie et transfert de compétences, le Life, la grande boucle de randonnée de 200 km, Comité féminin de dépistage des cancers, le SDE vous informe, la loi transition énergétique, économiser l'énergie, l'Office de tourisme intercommunal, un projet alimentaire territorial, un projet de territoire,	
❖ SECTION JEUNES	P. 15-16
objectif citoyen, devenir sapeur-pompier volontaire, job d'été au Québec, autorisation de sortie du territoire, la mission locale,	
❖ REGLEMENTATIONS DIVERSES	P. 17-19
communicabilité de l'état civil, les meublés de tourisme, l'emploi du feu, l'égavage, le débroussaillage, vidange du grand étang,	
❖ ENVIRONNEMENT ET PROTECTION	P. 20-24
Collecte des ordures ménagères : la redevance incitative, la forêt, le Relais, lutte contre l'ambrosie, le frelon asiatique, l'O.N.C.F.S., un mégot pollue 500 litres d'eau, détenteurs de porcs et de sangliers	
❖ TOURISME	P. 25
grand étang, arboretum, Trou de Philippou,	
❖ CELA S'EST PASSÉ CHEZ NOUS EN 2018	P. 26-27
Tri-Lanta au grand étang, Sonoparadiso, Octobre rose, le marché aux cèpes, le marché de Noël, Noël de la mairie et de l'école,	
❖ MANIFESTATIONS 2019	p. 28-29
liste des animations connues,	
❖ ASSOCIATIONS LOCALES	P. 30
- liste et coordonnées des différentes associations de la commune, suivie de leur article annuel,	
<u>associations sportives et de loisirs</u> : les Archers du Périgord vert, Gym et marche saint-saudaises, Saint-Saud foot, tennis club saint-saudais, Saint-Saud Pétanque, le Ski club Périgord vert, les Gaules saint-saudaises, Société de Chasse communale,	(30-34)
<u>associations artistiques</u> : Art et Tissus, association artistique St-Saud, club photo-ACCB St-Saud,	(34-35)
<u>associations festives</u> : club du Temps libre, comité des fêtes, Jumelage Hauts de Dronne-Sainte-Mélanie, Confrérie du Cèpe, Familles rurales de Saint-Saud,	(36-38)
<u>associations culturelles</u> : Anciens combattants , association Georges Rocal,	(39-40)
<u>association Jeunesse</u> : les Mille Pattes,	(41)
<u>associations militantes</u> : VIAPL, Collectif des riverains du projet éolien,	(42)
❖ ASSOCIATIONS EXTERIEURES	P. 43-44
don du sang de Saint-Pardoux, France cancer, la Cèpième compagnie, Golf-club de Champs-Romain	
❖ ANNONCES DIVERSES	P. 44
enquête de l'Insee sur l'emploi, le chômage et l'inactivité ; offre d'emplois ; cahier de doléances	
❖ CARTE VOIRIE INTERCOMMUNAUTAIRE ET BOUCLE DE 200 KM	P. 45-46

Mot du Maire

Que l'année 2019 apporte à chacune et chacun tout ce qu'il y a de meilleur. Le conseil municipal et moi-même vous présentons nos vœux de bonheur et de santé.



Globalement, l'année 2018 pour notre commune s'est révélée positive sur le plan de nos manifestations festives et touristiques. Cette année, avec l'aide d'un temps exceptionnel, c'est plus de 18 000 personnes qui sont venues profiter de notre baignade avec des eaux labellisées toujours « Pavillon Bleu ».

Des inquiétudes malgré tout pour l'avenir.

- Le sous-effectif des élèves de notre RPI nous fait craindre une fermeture de classe.
- Le Brexit peut avoir à terme des conséquences sur la présence de nos résidents britanniques dans notre commune.

De nombreuses réalisations structurantes ont été menées à terme

- Notre foyer a été restauré, remis aux normes et agrandi sur la partie arrière où une petite salle de réunion devrait être réalisée en 2019.

- la refonte totale des vestiaires du foot, là aussi mis aux normes et la construction de toilettes pour personnes handicapées dans un bâtiment annexe de structure légère.

- Mise en place d'une glissière de sécurité au niveau du Moulin du Pont.

- acquisition d'un terrain dans le prolongement de notre cimetière actuel devant servir à terme à l'agrandissement de ce dernier. L'entretien de notre cimetière a vu cette année l'intervention d'une entreprise d'insertion en trois fois, puis une 4^{ème} intervention où nous avons fait appel au bénévolat sous forme de journée citoyenne qui a connu un succès mitigé.

- Remise en état de certains chemins blancs dit « de remembrement » Bourneix – La Valade, Chapellas (vers les étangs), Veyrinas, La Bûcherie – Grandcoing partiellement.

En 2019, les projets sont multiples, la mise en chantier de la récupération de tombes rendues disponibles après enquête administrative, la création et le renforcement de chemins desservant des massifs forestiers (avec l'aide significative de fonds européens). De la voirie communale à caractère communautaire (50 % de participation CCPN) et voirie à 100 % communale.

La carte communale nous est enfin revenue approuvée, l'essentiel a été préservé, les zones d'activité touristiques et artisanales ont été consolidées et entérinées et nous font espérer de nouvelles implantations.

L'adressage sera réalisé dans les mois à venir. Chaque village de notre commune se verra attribuer des noms de rue avec numérotation métrique. Ceci s'avère indispensable afin que chacun puisse bénéficier des secours médicaux et incendie dans des délais raccourcis. De plus, cette opération s'avère obligatoire pour permettre l'installation de la « fibre optique » prévue pour 2020 – 2021.

Courant septembre, les nouveaux arrivants ont été réunis et accueillis autour d'un pot de l'amitié. C'est plus de 40 personnes de toutes origines qui viennent combler les vides laissés par de nombreux décès.

Je remercie l'ensemble des associations qui vous apporte tout au long de l'année ses compétences et son dynamisme.

Je n'oublie pas notre personnel, administratif et technique, toujours dévoué et d'une grande disponibilité.

Le Conseil Municipal et moi-même renouvelons à toutes et à tous nos Vœux pour 2019.

Pierre DUVAL

Mot du Président

La Communauté de communes du Périgord Nontronnais regroupe 28 communes depuis le 1^{er} janvier 2017.



Les compétences multiples de la Communauté de communes, tout en respectant l'autonomie des 28 communes-membres, permettent d'engager des opérations et des services importants au profit de l'enfance, de la jeunesse, de l'économie, du social, de l'environnement, des équipements sportifs et culturels, du logement, de l'urbanisme et du développement touristique notamment.

Toutes ces compétences doivent permettre d'ancrer notre territoire dans un développement harmonieux autour de notre ville-centre de Nontron mais sans laisser de côté les plus petites communes qui doivent pouvoir bénéficier de cette collaboration intercommunale. Pour y parvenir, il est nécessaire d'organiser des coopérations, des interactions et de favoriser les investissements croisés.

Le contexte économique, cependant, particulièrement difficile, nous oblige à mener une gestion rigoureuse de nos finances, reflétant notre volonté constante de poursuivre nos actions au service des habitants et d'accroître l'attractivité de notre territoire tout en faisant preuve du pragmatisme nécessaire.

La Communauté de communes s'est donnée pour objectif de mutualiser des moyens humains et financiers, de mettre en commun les atouts et les ressources (économiques et patrimoniales) afin de favoriser le développement, l'emploi et toutes les activités pour agir dans l'intérêt des habitants.

La CCPN et la commune de Nontron, ont fait le choix d'un focus sur l'enfance et la jeunesse qui est la politique prioritaire de notre conseil communautaire.

Nous devons donc, avec les élus, dessiner et construire un avenir ensemble, collégialement et collectivement pour le protéger et permettre l'adaptation aux projets et aux lois portants des réformes profondes aux conséquences déterminantes pour tous les citoyens.

Ces réformes étant menées sur fond de baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales, il nous appartient de les intégrer dans notre projet pour forger un avenir à notre territoire actuel.

Marcel RESTOIN,
Président de la Communauté de Communes
du Périgord Nontronnais

NUMEROS UTILES ;



MAIRIE	05 53 56 97 03 mail : mairie.saint-saud@wanadoo.fr
	Fax : 05 53 56 98 12 site internet : www.saintsaud.fr
FOYER RURAL	05 53 60 75 42
AGENCE POSTALE	05 53 56 16 45
ACCUEIL PERI-SCOLAIRE	05 53 60 79 93
ECOLE PUBLIQUE	05 53 56 94 85
MEDECIN GENERALISTE	05 53 52 53 14 du lundi au vendredi de 15 h à 17 h + le soir sur R.V. de 17h à 18h + consultation à domicile sur R.V.
OSTEOPATHE	05 53 52 06 56 ou 06 70 80 66 20
INFIRMIERES	05 53 56 94 54
PHARMACIE	05 53 56 97 15
AMBULANCE-TAXI	05 53 56 12 79

NUMEROS D'URGENCE



SAMU	15
POMPIERS	18
GENDARMERIE	17
FEMMES BATTUES	3919

HORAIRES ET SERVICES

MAIRIE		AGENCE POSTALE 	
<i>jours</i>	<i>heures</i>	<i>jours</i>	<i>heures</i>
lundi et jeudi	9 h - 12 h 30	mardi au vendredi	9 h 15 - 12 h 20
mardi, mercredi, vendredi	9 h - 12 h 30	samedi	9 h 15 - 12 h
samedi	13 h 30 - 17 h 30 9 h - 11 h 30		
mairie.saint-saud@wanadoo.fr www.saint-saud.fr		Levée du courrier  lundi au vendredi : 12 h	



La Poste met à disposition une tablette tactile permettant d'accéder à ses services en ligne d'une part (laposte.fr, la banque postale, la poste mobile, colissimo...) et à divers services publics d'autre part (la CAF, Pôle Emploi, le Cadastre, mairie, Sécurité sociale, ...) et ce, dans l'agence postale de la commune. Il vous sera donc possible dorénavant d'effectuer de nombreuses démarches administratives sans vous déplacer.

BIBLIOTHEQUE DE SAINT-SAUD

Elle est ouverte le **lundi après -midi de 14 h. 30 à 17 h.** La cotisation s'élève à 7 €.

La bibliothèque est alimentée de trois façons : par des dons, par la Bibliothèque départementale de prêt de Périgueux (un bibliobus dépose de nouveaux ouvrages deux fois par an) et par une dotation de la communauté de communes. Ainsi un choix important est offert aux adhérents et le stock de plus de 1 000 ouvrages est renouvelé régulièrement.

Merci aux habitants de la commune qui apportent de nombreux livres.

Mmes Paulette Lalidou et Annie Tabouret assurent la bonne tenue et les permanences de ce lieu d'échange culturel et convivial.

Venez nous rejoindre.

DECHETTERIE DE SAINT-PARDOUX

JOURS	HORAIRES		Rappel :	NOUVEAU en 2019
lundi	fermé			
mardi mercredi jeudi samedi	8 h. – 12 h. 	<i>Y déposer tout bois, matelas, ferraille, sommiers et tout objet et appareils divers hors d'usage, huile usagée, meubles endommagés...</i>	<i>Les containers du SMCTOM sont réservés uniquement aux ordures ménagères et au tri sélectif</i>	<i>Une nouvelle organisation de la collecte des ordures ménagères est en cours. Elle concerne certains hameaux de la commune. Un agent du SMCTOM rencontrera chaque habitant concerné. Il n'y a pas de modification pour la collecte dans le bourg.</i>
vendredi	14 h. - 18h.			

OFFICE DE TOURISME DE NONTRON

L'Office de Tourisme Intercommunal du Périgord vert se situe avenue du Général Leclerc, dans un bâtiment annexe du château tél : 05.53.56.25.50 - fax : 05.53.60.34.13 - www.nontron.fr ; mail : ot.nontron@wanadoo.fr

Plus d'informations sur l'OTI page 13.

CENTRE AQUATIQUE DE NONTRON

Pour obtenir un tarif préférentiel, veuillez signaler à votre arrivée au centre votre lieu d'habitation et que vous êtes un habitant de la Communauté de Communes.

SECOURS CATHOLIQUE

Les dons sont à porter aux adresses suivantes : 5 rue André Chalut 24300 NONTRON – tél : 05 53 56 74 45

RESTOS DU CŒUR



Thiviers : rue Pierre Bouillon, 24800 Thiviers Tél. : 05 53 62 09 96
Nontron : 1 rue du 19 mars 1962 – 24300 Nontron Tél. : 05 53 56 88 06

TRANSPORT SCOLAIRE



Rappel : mise en place d'un service d'alerte en cas d'intempéries par la transmission de SMS auprès des parents d'élèves.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Conseil départemental continue d'assurer l'organisation des transports scolaires, et la Région en assure la gestion.

LE PONT BASCULE



UN SERVICE GRATUIT Le système permet simultanément la délivrance d'un ticket de pesée et l'affichage du poids sur un écran extérieur. D'une capacité maximum de 50 tonnes, le pont-basculé est à la disposition des agriculteurs et différents utilisateurs.

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Conserver le plaisir de rester chez vous...

Des repas variés, équilibrés, comprenant un potage, une entrée, un plat principal, un produit laitier, un dessert et un pain vous seront livrés à votre domicile par véhicule frigorifique. **Vous suivez un régime particulier** (diabétique, sans sel, pauvre en cholestérol, sans ferment, sans résidus), une diététicienne se charge de le respecter.

Des aides financières : Certaines mutuelles, certaines caisses de retraite ou l'APA (concernant les frais de portage) peuvent prendre en charge une partie du prix de ce service.

La souplesse des commandes des repas : Tous vos repas de la semaine, midi et soir, peuvent vous être livrés. Il vous est aussi possible de choisir vos jours de consommation en fonction du menu ou de vos besoins.



Renseignements et inscriptions,

Du lundi au vendredi de 8h à 15h30 au :



05 53 56 45 87 ucp@ch-nontron.fr

Le service de portage de repas est un pilier du maintien à domicile.

Il permet de prévenir la dénutrition et crée un lien social, la visite des livreurs est l'occasion de contact, de contrôle et d'information.

MAIA UN DISPOSITIF INCONNU

Les maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA), sont destinées à planifier un parcours personnalisé de prise en soin à domicile. Ce sont des dispositifs de proximité créés dans le cadre du dernier plan Alzheimer.

❖ QU'EST-CE QU'UNE MAIA ?

Une MAIA est un dispositif d'accueil, d'orientation et de coordination qui repose sur une structure préexistante. La MAIA est intégrée au sein d'un conseil départemental, d'un accueil de jour, d'une MDPH (Maison départementale pour les personnes handicapées), d'un hôpital ou encore d'une association France Alzheimer.

MAIA du Nord DORDOGNE - 1 Allée de Bussac - 24300 NONTRON - 05 53 56 91 63

❖ POURQUOI LES MAIA ONT-ELLES ÉTÉ CRÉÉES ?

La MAIA est avant tout une réponse de proximité qui vise à simplifier le parcours des personnes malades et de leurs aidants sur un territoire donné. Elle permet de réduire la dispersion des services en favorisant la circulation de l'information entre les professionnels de santé intervenant auprès de la personne malade et en assurant la coordination des soins à domicile.

❖ A QUI SONT-ELLES DESTINÉES ?

Les MAIA accueillent, informent et orientent les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée mais aussi les aidants, et plus largement toutes les personnes âgées en perte d'autonomie. Lorsque la situation des personnes est jugée « complexe » (isolement, refus de soins, conflits familiaux, situation sociale précaire, etc.), elles bénéficient de l'intervention d'un gestionnaire de cas pour un suivi plus personnalisé.

❖ QUEL EST LE RÔLE SPÉCIFIQUE DES GESTIONNAIRES DE CAS ?

Interlocuteur direct de la personne malade, de sa famille et des professionnels, le gestionnaire de cas assure un suivi intensif du parcours de vie et de soins de la personne malade : évaluation de la situation à domicile, élaboration d'un plan de services individualisé, réalisation des démarches administratives notamment financières, coordination des différents intervenants...

AIDE A DOMICILE

service d'aide à domicile



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Périgord Nontronnais, intervient sur les 28 communes qui constituent le territoire de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais (CCPN).

C'est un établissement public administratif, dont la vocation est d'animer une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de l'intercommunalité, en lien avec les institutions publiques et privées.

Myriam MAIGROT et Mélynda MARROIS, les deux référentes sur le secteur de Saint-Pardoux, qui concerne les communes de Milhac de Nontron, Saint-Pardoux-la-Rivière, Champs-Romain et Saint-Saud-Lacoussière, se tiennent à votre disposition pour constituer des dossiers d'aide à domicile, (dossiers caisse de retraite, APA*) et assurer le suivi des prestations, vous pouvez les joindre au 05.53.60.80 (42) ou (49), ainsi que les jeudis lors de permanences à la Mairie de Saint-Pardoux-La-Rivière de 10 h à 12 h.

Le CIAS du Périgord Nontronnais propose trois services sur le territoire :

Un service d'action sociale générale :

Ce service consiste à aider les personnes dans l'étude et la constitution des dossiers à caractère social. Il comprend une commission d'aide à la population pour l'attribution de secours. Pour toute demande d'aide, contacter le CIAS (au 05.53.60.80.40), qui peut se déplacer sur rendez-vous.

Un service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) : le but essentiel du SAAD est d'accompagner les usagers dans leur vie quotidienne afin de vivre le plus longtemps possible dans leur lieu d'habitation.

Il est du rôle de chacun des intervenants d'essayer d'offrir un soutien à domicile optimal et adapté aux attentes et aux besoins des personnes accompagnées.

Ce service comprend deux catégories de personnel :

- L'Aide à Domicile qui accompagne à l'entretien du lieu de vie et à maintenir le lien social.
- L'Auxiliaire de Vie qui intervient de façon soutenue auprès des personnes les plus dépendantes (titulaire d'un titre ou diplôme, ayant reçu une formation qualifiante, ou ayant une expérience de plus de 3 ans dans le métier) dans l'accomplissement des gestes essentiels de la vie quotidienne.

Les élus et membres du Conseil d'Administration et l'ensemble des agents du CIAS vous souhaitent une très bonne année et vous présentent leurs meilleurs vœux de santé pour 2019.

****L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) n'est pas récupérable sur la succession, les donations ou les legs.***

CASSIOPEA

*Téléassistance à votre écoute chaque jour - 29 rue de Metz – 24000 Périgueux
du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30*

*Des permanences et des points d'information sur tout le département ! Contactez l'organisme
pour connaître les adresses près de chez vous*

pour tout renseignement et devis gratuit : 05 53 53 54 54

tele.assistance@cassiopea.fr

www.cassiopea.fr

ACTIV'ZEN

Nos solutions de téléassistance adaptées à votre vie



-50% de réduction ou crédit d'impôt



présenceverte
libres d'être actifs

Partenaire de votre sécurité et de votre bien-être depuis plus de 30 ans

Contactez-nous au 05 53 67 78 00
guienne@presenceverte.fr

Activ'zen

Pour être autonome mais jamais seul

En cas de besoin, il suffit d'appuyer sur la touche du médaillon, du bracelet pour être secouru. Un service disponible 7j/7 et 24h/24 pour sécuriser le quotidien.

Activ'dialog

Pour être en sécurité, la convivialité en plus !

Un service de messagerie directement installé sur le transmetteur, pour recevoir des messages de son entourage. Et toujours la sécurité de la téléassistance !

Activ'mobil

Pour profiter de sa liberté en toute sécurité

Chute, malaise en dehors de chez soi ? Une touche d'alerte située sur le téléphone mobile fourni permet d'alerter la personne choisie ou les secours.

Centre Hospitalier de Nontron

Consultations externes (en partenariat avec le Centre Hospitalier de Périgueux).

Spécialités	Spécialistes	Fréquence
Dermatologie	DR MARTY Aurélie	Tous les 15 jours
Urologie	DR MARTIN Olivier	1 fois par mois
Cardiologie	DR JARNIER et GARNIER	1 fois par mois
Pédiatrie	Dr PRADEAU Laurent	Tous les 15 jours
Ophtalmologie	DR DES BEAUVAIS	2 fois par mois

Prise de Rendez-vous pour toutes les consultations : 05 53 60 61 46 ou 05 53 60 88 00

➔ **Associations intervenant au Centre Hospitalier de Nontron :**

1.- UNAFAM Dordogne : Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques : dernier vendredi de chaque mois avec la possibilité de prendre rendez-vous.

Tél. Madame Marine DOS SANTOS Présidente UNAFAM : 06 12 92 59 09

2.- Le planning familial 24

Cette association accompagne et aide à réfléchir sur tous les questionnements liés à la sexualité, la vie affective. **Premier mardi de chaque mois avec la possibilité de prendre rendez-vous. Tél. Mme Dorothée SALMON Animatrice Planning Familial : 05 53 53 11 96**

+ autre dispositif : « l'accès à la contraception aux droits sexuels et à l'égalité » pour le public 15/30 ans, porté par la Région, l'ARS, le Ministère de l'égalité des femmes et le Planning Familial.

Tél. Madame Hérine LOUSSOUARN, Animatrice du Planning Familial : 05 53 53 11 96

3.- la Ligue contre le cancer

- soins d'esthétique, de confort et de bien-être. Conseille également les personnes pour les prothèses capillaires les plus adaptées aux situations, des soins de peau...

Mme Aurélie FARRAND, Socio-esthéticienne, intervient le lundi, sur rendez-vous, au Centre Hospitalier de Nontron. + 1 fois / mois, intervention d'une Psychologue.

prise en charge gratuite, se fait par un premier contact à la ligue Contre le Cancer. Tél. 05 53 09 54 45

4.- Association Point-Virgule

Tél. Madame Cathy GUYOT, Directrice : 05 53 08 05 27

5.- ANPAA 24 Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie

Tél. Madame Laurence NOUAILLES, Directrice ANPAA 24 : 05 53 07 66 82

INFORMATIONS LOCALES



NAISSANCES 2018

17 avril	Shanonn, Nancy GODEFROY	Mazaubrun
14 mai	Myla, Line, Ghislaine BONIS VIGNERON	Le Pic
31 juillet	Nolan, Nicolas HARDY	Lage
24 octobre	Dyron, Emilien, Noël LOLO LECONTE	Les Farges
28 octobre	Aaron, Serge MOUDOUAUD	9. impasse des Carrières

MARIAGES 2018

23 juin

CHATEIN Hélène

COUDEYRAT Guillaume

27, route Etang de Pabot



DECES résidents commune

15 janvier	ROUSSARIE née CHARENAT Georgette	Rue du Stade
22 février	BARRATEAU née MONTALESCOT Jacqueline	11, rue des Ecoles
28 février	MONDOUT née NOUHAUD Raymonde	La Villotte
15 mars	DARDENNE René	Rue du Stade
24 mars	HERCENT née BRACHET Denise	Grandcoing
11 avril	MAZIERE née DESSIMOULIE Marie	Le Pic
12 avril	LOUP née MARIE Joëlle	Le Grand Etang
21 avril	NADAL née BESSE Adrienne	Route Etang de Pabot
29 mai	TRUCHASSOUT née BEAUCHERON Suzanne	Rue Georges Rocal
23 juin	BRIFFAULT Jacques	Chemin de la Gourgousse
30 juin	PEYRICHOUT née MARTY Louise	Rue Brigade Rac
10 juillet	RAYMOND André	Bourbon
15 juillet	FOMPERINE Edouard	Route Etang de Pabot
16 août	DAMIEN née LAVEAUD Elise	Rue Georges Rocal
18 août	MOULINIER née BARRAUD Marinette	Impasse Sully
10 septembre	GIRY Louis	La Chapelle Verlaine
28 octobre	GADEAU Alexandre	Vachaumard
25 novembre	MALLEMANCHE Adrien	La Villotte
18 décembre	DAMIEN Claude	Le Pic
22 décembre	MOUROT Michel	La Pinalie de Montagnac
	ARLOT Guy	Lot Les Carrières

DECES hors commune 2018 inhumés à Saint-Saud

23 février	CABOS née PERY Marie	Thiais (Val de Marne)
2 mars	MALLEMANCHE née GUILLAUME Gisèle	La Teste de Buch (Gironde)
13 avril	VILLOTTE née FAURE Elise	Argelès Gazost (Hautes Pyrénées)
13 avril	FAYE née ARLOT Gabrielle	Chalus (Haute Vienne)
9 mai	RIGOU Georges	St-Yrieix la Perche (Hte-Vienne)
12 juin	MARCETEAU Edmond	Saint Pardoux la Rivière
30 juin	MARTINOT-LAGARDE née VAILLANT Josette	Fontainebleau (Seine et Marne)
9 juillet	SOUTHON née SPALARD Françoise	Osny (Val d'Oise)
19 septembre	AUDEBERT née MONTALESCOT Germaine	Lacaud (Miallet)
18 novembre	CHABEAUDIE née GUILLOUT Yvette	Pomerède (Miallet)
22 novembre	MOULINIER née MALLEMANCHE Elise	Rilhac Rancon (Haute Vienne)

NOUVEAUX ARRIVANTS

Samedi 15 septembre à 10 h., le conseil municipal a accueilli les nouveaux arrivants de la commune, une cinquantaine environ, installés à Saint-Saud depuis moins de deux ans. Les associations saint-saudaises ont participé à cet événement en présentant leurs activités démontrant ainsi le bien-vivre du territoire.



UNE PERSONNE HONOREE EN 2018



Hommage à la famille Blackett, au foyer rural, mardi 9 octobre, en présence de David et Stuart Blackett, fils et petit-fils du sergent Blackett. Alan Latter, passionné par l'histoire de la Résistance a raconté la récupération par les résistants de ces aviateurs échoués en Limousin-Périgord, cachés successivement à Châlus, la Bûcherie et le bourg de St-Saud. Sur la photo, Michelle Cézard (à gauche), fille du lieutenant-colonel Rodolphe Cézard, dit Rac, chef de la brigade du même nom dans la Résistance.

UNE RUE AU NOM DE JEANNOT REYNAUD

Le 17 juin 2018, la rue aboutissant au stade a été baptisée « rue Jean Reynaud » en mémoire d'une figure connue par tous et qui nous a laissé le souvenir de quelqu'un très impliqué dans la vie sociale de la commune.



MISE AUX NORMES DU FOYER RURAL



Débutés en décembre 2017, les travaux de mise aux normes et de réfection du foyer rural se sont déroulés jusqu'à la fin juillet 2018. Derrière la scène, ont été rajoutées trois petites pièces destinées à divers rangements, notamment pour le mobilier ; une pièce servira dans l'avenir de salle de réunion, permettant ainsi d'éviter de chauffer inutilement une grande salle.

Nous remercions vivement le Club du Temps libre pour le don effectué, permettant l'aménagement d'un plan de travail côté cuisine et la création d'un placard dans le vestiaire.

LE CIMETIERE



En plus des trois interventions annuelles de l'atelier chantier d'insertion (ACI), le Pied à l'Etrier, le Conseil municipal a fait appel à la population lors de deux demi-journées citoyennes, vendredi 29 et samedi 30 juin. Un projet d'engazonnement des parties du terrain les plus appropriées est d'autre part envisagé. Comme annoncé dans la feuille d'info de juin, la commune a acquis une partie de la parcelle C179 (environ 5 000 m²) jouxtant le cimetière actuel. Cette transaction permettra ainsi de prévoir une meilleure gestion des futures sépultures. En attendant, la reprise des concessions abandonnées permettra de temporiser.

CARTE COMMUNALE

Au bout de longues années de débats et d'enquêtes publiques, la carte communale est enfin acceptée.

LE CABINET MEDICAL

- **LE DOCTEUR** consulte **tous les après-midis du lundi au vendredi**, de 15 h à 17 h et le soir, de 17 h à 18 h, sur rendez-vous. A ces horaires, s'ajoutent les visites à domicile sur rendez-vous.
- **L'OSTEOPATHE**, M. Michaël Ciannamea, de la Coquille, y consulte sur rendez-vous le samedi matin.
- **Les infirmières** peuvent recevoir au cabinet médical sur rendez-vous : 05 53 56 94 54.



L'ADRESSAGE DES HAMEAUX

Chaque maison de la commune sera identifiée par un numéro, dans une rue préalablement nommée. Le bourg, déjà réalisé, n'est pas concerné. Cette action est demandée par les Services de Secours et nécessaires à l'installation de la fibre.

PROJET EOLIEN

Le conseil municipal n'a pas d'autres informations sur l'évolution administrative de ce projet.

COLIS DE NOËL

C'est depuis 2014 que les colis et repas de Noël de nos aînés sont pris en charge par la commune. En 2018, la commune de Saint-Pardoux-la-Rivière a assuré l'organisation pour les communes de Champs-Romain, Saint-Front, Saint-Pardoux et Saint-Saud. Comme à chaque fois, les colis sont préparés et distribués par les conseillers municipaux respectifs.

TELETHON

M E R C I

- **à tous** ceux qui ont participé à la réussite de ces deux journées ;
- **à tous**, particuliers, commerçants, associations, pour vos dons.

Grâce à cette généreuse mobilisation, c'est la somme de **4 216,50 €** qui a été reversée à l'AFM TELETHON.

LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Il se tient sous la Halle tous les vendredis matin de 9 h. à 12 h. Plusieurs producteurs locaux proposent des produits frais et de qualité : fruits et légumes, œufs, volailles sur commande, miel.

Un artisan local propose également des articles élaborés à base de canard : rillettes, confits, pâtés, foie gras. Depuis le 7 décembre, un poissonnier s'est installé, ce qui constitue un plus pour notre marché. Lieu de rencontres et d'échanges, le marché hebdomadaire est primordial dans la vie d'une commune. Beaucoup de personnes fréquentent déjà celui de Saint-Saud de façon assidue, nous en espérons encore davantage.

LE MARCHÉ DE PRODUCTEURS

Le 20 juillet 2018, le marché des producteurs de pays, installé sur la place du village, a connu un véritable succès par la fréquentation d'environ 550 consommateurs.

Les nombreux produits locaux, l'animation musicale et l'organisation bien rôdée du Comité des fêtes ont contribué à la réussite de cette soirée. Devenu maintenant un des rendez-vous de l'été, ce marché sera reconduit en 2019, le vendredi 26 juillet.



AGRICULTURE & ÉLEVAGE

L'année 2018 a été marquée par une météo capricieuse : un début d'année très pluvieux, suivi d'un été et d'un automne très secs et chauds, obligeant les éleveurs à puiser dans les stocks et retardant les semis d'automne.

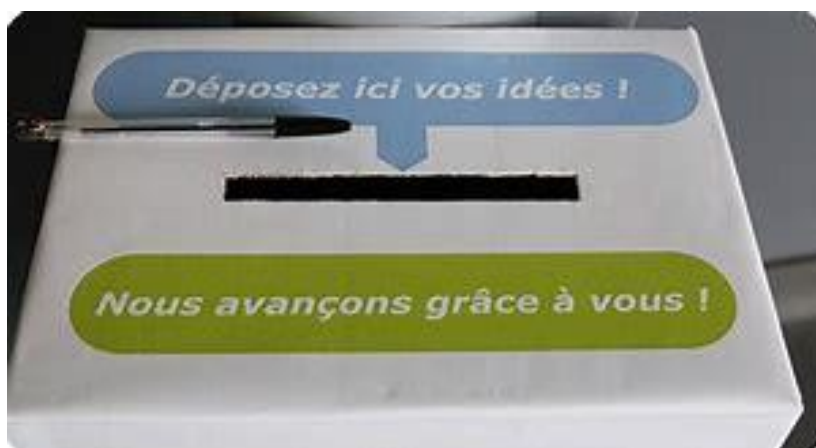
Du côté de la tuberculose, la situation semble rentrer lentement dans l'ordre, les mesures mises en place ayant sans doute porté leurs fruits.

Quelques installations ou reprises d'exploitations ont eu lieu en élevage. Des projets d'installation en maraîchage sont prévus ou en cours. C'est une bonne chose pour le maintien et l'évolution de l'agriculture sur la commune.

NETTOYAGE DES BERGES DE LA DRONNE

Merci au groupe de bénévoles et à l'AAPPMA les Gaules saint-saudaises qui ont nettoyé les berges de la Dronne à partir du moulin de Grandcoing jusqu'à Mazeaudet.

VOTRE VILLAGE



Voilà l'occasion de dessiner votre village, d'une part comme vous le voyez, et d'autre part comme vous souhaiteriez qu'il devienne dans quelques années grâce à vous. Une boîte à idées se trouve à l'agence postale à cet effet. Une liste de toutes vos suggestions sera ensuite dressée.



SECURITE INCENDIE

La commune est couverte dans le bourg par des bornes incendie. Dans les hameaux, des conventions ont été passées avec quelques propriétaires d'étangs pour permettre aux services de secours de remplir leurs citernes lorsque la situation l'exigera.

INFORMATIONS GENERALES

CARTE GRISE A PORTEE DE CLIC

Rappel : les démarches liées au certificat d'immatriculation se font désormais par internet.
Se rendre sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

VOIRIE ET TRANSFERT DE COMPETENCES

Pour rappel de ce qui a déjà été annoncé dans le dernier bulletin municipal d'une part et dans la feuille d'information n° 5, en fonction du schéma routier, les voies dites intercommunales sont les suivantes : voie communale reliant deux routes départementales, ou ayant fonction de liaison entre deux communes, ou ayant un intérêt économique ou touristique, et en aucun cas un chemin. Sont également considérés voies intercommunales les ouvrages d'art se situant sur ces voies.

Dès lors, les travaux de voirie ne seront pas maîtrisés comme auparavant puisque la Communauté de communes partagera à Saint-Saud la gestion de 34 km de voirie communale (cf carte en fin de bulletin). Les travaux effectués sur ces routes seront pris à 50 % par la Communauté de communes.

LIFE

Après la Forge de Chapellas et le moulin de la Coussière, les travaux du programme Life 2014-2020 entament la dernière phase. En 2019 les projets suivants vont pouvoir être réalisés : moulin de Grandcoing, Maziéras, et également le barrage de Pagnac, situé aussi sur Saint-Saud car il chevauche le ruisseau la Malincourie et couvre des parcelles du territoire de notre commune.

GRANDE BOUCLE DE RANDONNEE 200 KM

Tracée par le Conseil départemental sur le territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin.
(cf. carte à la fin du bulletin)

Objectif : Randonnée et itinérance. 200 km fractionnés en 9 tronçons :

- 1.-St-Pierre-de-Frugie – Miallet – Saint-Saud-Lacoussière = 26,2 km en 2 étapes ;
- 2.-St-Saud-Lacoussière - St-Pardoux-la-Rivière - Nontron = 21,7 km ;
- 3.-Nontron – Saint-Estèphe - Champniers-Reilhac = 35,2 km en 2 étapes ;
- 4.-Champniers-Reilhac - les Salles-Lavauguyon = 14,9 km ;
- 5.-les Salles-Lavauguyon-Rochechouart = 21,5 km ;
- 6.-Rochechouart - St-Auvent - St-Laurent-sur- Gorre = 26,2 km en 2 étapes ;
- 7.-St-Laurent-sur-Gorre - Champagnac-la-Rivière = 13,7 km ;
- 8.-Champagnac-la-Rivière-Dournazac = 19,4 km ;
- 9.-Dournazac - St-Pierre-de-Frugie = 12,6 km.

Cette boucle de randonnée est destinée aux touristes déjà sur place de même qu'aux locaux. Les itinérances sont destinées à faire venir des personnes de l'extérieur pour pratiquer la randonnée.

Plusieurs événements ont déjà pris date sur ce parcours pour démarrer dès le mois de mai.

Comme de très nombreuses communes en Dordogne, Saint-Saud organise depuis 2014 un événement dans le cadre d'Octobre Rose. Jusqu'à présent, cet événement s'est concrétisé sous la forme d'une randonnée dont les fonds collectés sont remis au Comité féminin Dordogne, dont les actions portent notamment sur **des ateliers d'onco-nutrition et de sophrologie** à Périgueux. Ce sont des séances gratuites pour les personnes en rémission ou soignées pour un cancer.

Les méthodes dites psychocorporelles agissent sur l'anxiété et le stress. Elles diminuent la sensation de douleur et apportent un bien-être physique et psychique.

La relaxation est une forme de détente profonde qui a des effets visibles sur l'organisme.

L'hypnose. Le mot hypnose vient du grec hypnos, qui signifie « sommeil ». Dans le cadre du traitement de la douleur, l'hypnose aide à moins ressentir la douleur. Cette technique nécessite l'intervention d'un professionnel formé à l'hypnose (médecin, psychiatre ou psychologue).

La sophrologie. La sophrologie, proche de l'hypnose et de la relaxation, consiste à pratiquer des exercices respiratoires, un relâchement musculaire, ou encore des exercices de détournement de l'attention.

Recherche

Cancer: les raisons d'espérer. Il y a trente ans, on guérissait un cancer sur trois, un sur deux aujourd'hui. Les nouvelles thérapies portent de grands espoirs, pour les chercheurs et les malades. Pour eux, une (r) évolution est en marche.

Mais quelles solutions ? La prévention avant tout ! Elle éviterait au moins 15 000 cas chaque année. Comment ? Justement, par des campagnes de prévention ciblées sur ces populations les plus à risques. Mais il faut aussi « une volonté politique de repenser l'éducation, l'urbanisation, les transports et l'emploi.

LE SDE 24 VOUS INFORME (05 53 06 62 00)

aides auxquelles vous avez droit pour vous aider à payer vos factures :

. le fonds solidarité logement (FSL, aide financière) : sous conditions de ressources. Contacter le Conseil départemental de la Dordogne : <https://www.dordogne.fr/logement/>

aide financière du fsl pour des impayés de loyer ou de charges/262-3

les tarifs sociaux de l'énergie (gaz et électricité) : selon vos revenus et pour votre résidence principale. Ces aides sont cumulables.

Vous n'arrivez pas à payer vos factures d'énergie : en cas de difficultés financières temporaires, prévenez votre fournisseur pour discuter des modalités et des échéances de facturation afin d'éviter la coupure.

Comment bénéficier des tarifs sociaux de l'énergie ?

Le processus étant évolutif, il convient de se renseigner auprès de votre fournisseur en énergie (ENGIE).

Vous répondez aux critères d'attribution et vous n'en bénéficiez pas !

Bien que la procédure soit automatique, certains foyers ne bénéficient pas du processus automatique d'attribution (non titulaire d'un contrat d'électricité, familles recomposées...). dans ce cas, téléphoner aux numéros verts ci-dessous pour vérifier votre éligibilité et mettre à jour votre dossier : **électricité : 0800 333 123** **gaz naturel : 0800 333 124**

LA LOI TRANSITION ENERGETIQUE

Grâce à la loi transition énergétique, [MesAmpoulesGratuites.fr](https://www.mesampoulesgratuites.fr) vous permet de recevoir gratuitement 5 ampoules LED. Cela est possible grâce au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie – CEE. Les CEE permettent aux particuliers de bénéficier de **primes énergie** pour chaque opération d'économies d'énergie réalisée (rénovation, isolation, chauffage, ampoules...). Depuis le 1er janvier 2016, les revenus des ménages sont pris en compte pour calculer ces subventions ou primes énergie. En fonction de vos revenus vous pourrez bénéficier d'une subvention qui pourra couvrir jusqu'à 100% du prix de vos ampoules LED. Renseignez-vous sur <https://www.mesampoulesgratuites.fr/>

ECONOMISER L'ENERGIE

Il est tout à fait possible de faire des économies et de consommer moins par la suppression des veilles sur les appareils, l'achat d'équipements efficaces (éclairage basse consommation, électroménager classe A, A+, A++, le bon entretien de la chaudière, ou par la réalisation de travaux d'énergie plus conséquent.

Le chauffage est le plus grand consommateur d'énergie dans la maison : pour réduire votre consommation, la première priorité est l'isolation : isoler les combles, le plancher du rez-de-chaussée, les murs, changer les fenêtres... de quoi très sérieusement réduire votre facture !

Si vous hésitez pour des raisons économiques, entre les énergies fossiles conventionnelles et les énergies renouvelables respectueuses de l'environnement (bois, énergie solaire, ou sur le type de matériel à installer, un conseiller est à votre disposition pour vous fournir un comparatif entre ces différentes solutions : contacter Emilie RABETEAU au Parc 05 53 55 36 00 ou e.rabeteau@pnrpl.com

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL



Le conseil communautaire réuni le 11 juillet 2017 a validé le choix du statut associatif pour l'office de tourisme intercommunal.

Une association composée de trois collèges (élus, socioprofessionnels et bénévoles) a été créée le 21 décembre 2017 et un bureau a été élu.

Le siège de l'association est à la communauté de communes. L'OT se compose de 4 bureaux : Nontron, Piégut, Varaignes et St-Pardoux la Rivière en saison.

Composition du conseil d'administration :

Collège des élus : Dumont Christelle, conseillère municipale à Nontron, Le Moël Ghislaine, maire de Varaignes, Villechalane Jean-Pierre, maire d'Abjat, Villette Pascale, adjointe à Piégut-Pluviers.

Collège des socioprofessionnels : Ausems Floris, hébergeur, Faye Nathalie, commerçante (trésorière adjointe), Mulet Marie, restauratrice, Whyte Jorgy, prestataire d'activité de loisirs (vice-président).

Collège des bénévoles : Forestier Armel (secrétaire adjoint), Lacaton Virginia (trésorière), Lainé Corinne (secrétaire), Lapeyre Jacqueline (présidente).

Les membres de l'association et les agents travaillent ensemble sur les projets suivants :

- le guide touristique 2019 ; des circuits découverte du territoire ; le livret des hébergements 2019 ; le plan des bourgs et la carte de la communauté de communes.

Afin de nous permettre de faire la promotion de toutes les animations, nous demandons aux associations de bien vouloir nous informer des dates de leurs manifestations dès les premiers jours de janvier et au fur et à mesure que des nouvelles sont programmées. Chaque mois, l'OT diffuse le programme des animations sur le territoire. Pour que cette diffusion soit la plus complète possible, il est important que cette liste soit à jour. **N'hésitez pas à nous contacter**

OFFICE DE TOURISME DU PERIGORD NONTRONNAIS

Bureau d'Information Touristique Avenue du Général Leclerc 24300 Nontron 05 53 56 25 50 ot.nontron@wanadoo.fr	Bureau d'Information Touristique 1 place de l'église 24360 Piégut 05 53 60 74 75 othp.piegut24@orange.fr	Bureau d'Information Touristique Le Château Communal 24360 Varaignes 05 53 56 35 76 ot.varaignes@orange.fr
---	--	---

UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Il est lancé en partenariat avec les deux chambres d'agriculture (Dordogne et Haute-Vienne)

- 316 dossiers ont été déposés
- résultat positif pour 32 lauréats dont le PNR avec en partenariat Agrobio Périgord. Le diplôme a été réceptionné début mars 2018 au Salon de l'Agriculture.
- dans ce cadre, à Firbeix, 15 ha de terrain seront mis à disposition d'un agriculteur.

Le but de ce projet est de se réapproprier le programme alimentaire du territoire.

Principal support de communication sur les produits bio en Dordogne, l'édition 2018-2019 de ce guide est diffusée depuis le mois de juin à 20 000 exemplaires.

Ce guide regroupe les producteurs bio, les transformateurs bio, les magasins bio, les AMAP et associations de paniers.

Avec les autres associations départementales de la Région, Agrobio Périgord fait partie de la FRAB Nouvelle-Aquitaine (Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique), elle-même adhérente à la FNAB (Fédération Nationale) pour une bonne cohérence des actions.

UN PROJET DE TERRITOIRE



Un projet de territoire lancé sur la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais !

Le 4 juin 2018, le Président Marcel Restoin annonçait sa volonté de doter la Communauté de communes d'un Projet de territoire intitulé « Le Périgord vert en projets ».

Mais qu'est-ce qu'un **Projet de territoire** ? **C'EST** un document prospectif par lequel la Communauté de communes définira son avenir en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de l'environnement et de gestion des ressources. C'est donc un document qui concerne l'avenir de tous les habitants de ce territoire.

Pour y parvenir, **un Diagnostic** en termes de données démographiques, économiques et sociales est préalablement effectué afin de prendre en compte les atouts et les faiblesses du territoire et de déterminer les actions à mener afin d'apporter les corrections susceptibles de le doter des moyens à même d'assurer les conditions d'un développement durable. Ce premier travail a été réalisé à partir d'une cartographie ciblée autour de 4 thèmes : la carte des évolutions et des transformations, la carte des problèmes, la carte des atouts et la carte de projets existants.

Une méthode de travail adaptée doit favoriser l'ensemble de la démarche : **un Comité de pilotage**, composé en majorité d'élus associe des personnalités qualifiées et des représentants des citoyens : c'est le cas ici puisque le Comité de pilotage est composé de 9 élus communautaires, de membres du Conseil de Développement Durable du Périgord vert, d'un membre du CPIE et d'un expert issu d'une filiale de la Caisse des dépôts et Consignations (Territoire Conseil) qui accompagne et oriente les travaux du Comité de pilotage.

C'est ainsi que le Conseil de Développement Durable a programmé fin novembre 3 **rencontres publiques** afin de permettre aux citoyens qui le désirent de s'inscrire dans cette démarche et de donner leur avis sur l'avenir du territoire.

Un **forum des élus**, destiné à tous les élus du territoire, sera organisé en février.

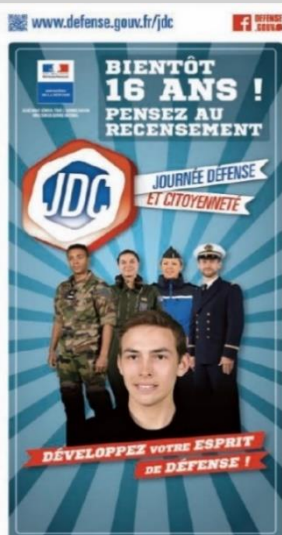
Ces 2 temps forts viendront enrichir les réflexions et les travaux du Comité de pilotage.

L'histoire et l'avenir de la Communauté de communes du Périgord-Nontronnais sont donc en train de s'écrire en prenant en compte des points de vue divers pour que le « bien vivre » en Périgord vert prenne une nouvelle dimension !

SECTION JEUNES

OBJECTIF CITOYEN

Centre du service national de Limoges



Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :

<http://www.mon-service-public.fr>

En se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, le maire remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

88 rue pont Saint-Martial 87000 Limoges

Accueil téléphonique uniquement : 05 55 12 69 92

Du lundi au jeudi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h

Le vendredi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30

csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr



Ceux qui ne possèdent pas de Smartphone ont toujours la possibilité d'entreprendre leurs démarches de manière « classique » par contact téléphonique auprès du centre du service national dont ils dépendent.

Le développement de cette application s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'action publique qui vise à utiliser davantage les outils numériques dans la relation entre l'administration et les usagers.

La direction du service national porte le lien Armée/Nation et le parcours de citoyenneté qu'elle est chargée d'animer au travers de trois étapes :



Plus d'information sur www.defense.gouv.fr/jd

Androïdes

REJOIGNEZ LES SAPEURS-POMPIERS

Vous aimez l'action ? Vous souhaitez aider les autres ? Vous avez l'esprit d'équipe ?

Alors adressez votre demande d'engagement écrite au chef de centre le plus proche

Les conditions d'accès au volontariat :

- être âgé de 18 ans ; répondre aux critères d'aptitude physique et médicale ; résider ou travailler à proximité du centre d'incendie et de secours où vous souhaitez signer un engagement ; s'engager à respecter et à adhérer aux valeurs défendues par le corps départemental.

15



COMMUNIQUE DE PRESSE

Une application mobile pour laJDC

Afin d'accompagner les 780 000 jeunes qui effectuent chaque année leur **Journée défense et citoyenneté** (JDC), la direction du service national lance son application pour Smartphone.

Téléchargeable gratuitement sur Apple Store et sur Android, l'application propose de nombreuses fonctionnalités.

Les jeunes convoqués en JDC peuvent désormais **Géo-localiser** leur site de JDC, préparer

leur itinéraire et calculer leur temps de trajet ;

Retrouver toutes les informations pratiques sur la JDC et son déroulement (adresse, horaires, pièces à fournir, programme de la Journée...) ;

Prendre contact facilement avec le centre du service national dont ils relèvent, pour demander un changement de date de convocation, évoquer une situation de handicap, etc

Obtenir plus d'informations post JDC sur les opportunités de carrières au sein des armées et de la gendarmerie, sur le service civique ou les missions locales.

L'enseignement sur la défense, délivré lors de la scolarité en classes de troisième et de première,

Le recensement citoyen, démarche civique obligatoire à effectuer à partir de 16 ans par les jeunes Français auprès de leurs mairies de résidence,

La journée défense et citoyenneté qui donne, entre autre, accès aux examens (scolaires) aux concours de la fonction publique, au permis de conduire.



Centre du service national de Limoges 88, rue du pont St Martial
05 55 12 69 91

iOs

csn-limoges.com.fct@intradef.gouv.fr



L'effectif de la Dordogne est constitué de 1 350 sapeurs-pompiers volontaires.

JOB D'ETE

appel à candidature

Vous êtes étudiant, âgé d'au moins 18 ans, titulaire du permis de conduire.

Vous aimez les voyages et les rencontres,

Vous êtes intéressé par un emploi d'été de six semaines au Québec.

Venez vous renseigner sur les conditions de candidature

à la mairie de Saint-Saud ou en téléphonant au 05 53 56 97 03,

à la mairie de Saint-Pardoux au 05 53 60 81 70,

ou auprès de M. Daniel Chicon, président du jumelage, au 05 53 60 92 78.

en 2017 nous avons accueilli Flavie Perrault.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Depuis le 15 janvier 2017, un nouveau dispositif est mis en place (décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016) concernant la sortie du territoire pour tout mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale. Toute demande devra être matérialisée par un formulaire CERFA n° 15645*01 dûment complété et signé par un titulaire de l'autorité parentale, accompagné de la copie de la pièce d'identité du signataire (formulaire téléchargeable depuis le site www.service-public.fr). Ce dispositif d'AST est applicable à tous les mineurs résidant habituellement -en France.

LA MISSION LOCALE

La Mission Locale du Haut Périgord est **accessible à tous les jeunes qui le souhaitent**, en demande d'aide sur leur situation sociale et/ou professionnelle C'est une valeur avec laquelle l'association ne transige pas. Les statuts rappellent les critères d'âge (16 à 25 ans inclus), de déscolarisation ou en cours de déscolarisation, de résidence sur le territoire.

Si **l'insertion professionnelle** est l'objectif premier de la Mission Locale du Haut Périgord, la structure considère comme incontournable et nécessaire de **pouvoir intervenir sur l'ensemble des problématiques auxquelles sont confrontées les jeunes**. Cette mission est à **mener en coopérant avec tous les acteurs** concernés par l'action auprès des jeunes.

La Mission Locale, c'est :

Pour le jeune : l'accompagnateur du jeune de 16 à 25 ans sorti du système scolaire pour l'aider à élaborer sa « capacité » (capacité d'agir et de choisir le mode de développement personnel souhaité) et son autonomie.

Pour l'entreprise : le meilleur préparateur au recrutement de jeunes salariés et à l'apprentissage de la posture de salarié dans l'entreprise.

Pour le territoire : le révélateur du potentiel de richesses, de projet et de dynamique sociale et économique portées par les jeunes.

Pour le service public : le fournisseur de services attitré pour soutenir l'éducation citoyenne du jeune et son évolution dans la société qui l'entoure.

Elle agit avec une éthique professionnelle : « Ecouter sans juger / Proposer sans imposer / Accompagner sans assister / Ne pas penser à la place du jeune ».

La Mission Locale est déjà un des outils de politique jeunesse des communautés de communes.

« L'offre de services » aux jeunes

Ce qu'ils viennent chercher, les résultats de l'enquête :

- ☐ Une aide à la recherche d'emploi : 33%
- ☐ Une aide à la réflexion sur leurs projets : 22%
- ☐ Une aide à l'orientation : 14%
- ☐ Une aide aux démarches administratives : 8%
- ☐ Une aide financière : 8%
- ☐ Une écoute, un soutien moral : 6%
- ☐ Rencontres, échanges avec d'autres jeunes : 2%
- ☐ Une aide concernant le logement 1%

REGLEMENTATIONS DIVERSES

COMMUNICABILITE DE L'ETAT CIVIL

REGLES DE COMMUNICABILITE DES DOCUMENTS D'ETAT CIVIL

Les **recherches généalogiques** sont devenues, depuis quelques années déjà, un loisir en évolution constante. En effet les services d'archives départementaux et les mairies sont souvent sollicités pour répondre à ce type de demande. Or n'oublions pas cependant que les secrétaires de mairies ne sont pas tenues de se substituer aux particuliers pour faire des recherches généalogiques (DGAF 1983, 1990).

- Il peut donc être utile de préciser ici les termes de l'article L213-2 du Code du Patrimoine, qui encadre la communication des archives publiques et précise que seuls les actes de décès et les tables décennales (si non reliées avec des actes de naissance et mariage de moins de 75 ans) sont communicables immédiatement.

- **Quant aux registres de naissance et de mariage, ils ne peuvent être communiqués dans leur ensemble qu'au bout de 75 ans.** Ces délais s'appliquent quel que soit le motif de communication (consultation ou reproduction).

Attention, ces délais régissent la consultation directe des registres ; ils n'interdisent évidemment pas les demandes d'**extraits** ou de copies intégrales d'actes **dans le cadre de procédures administratives ou judiciaires et dans les formes limitativement définies par l'Instruction générale relative à l'état civil (IGREC).**

- En ce qui concerne la reproduction et la photographie : la reproduction ne constitue pas un droit. **La photocopie quant à elle est possible lorsqu'elle n'entraîne pas de dégradation mais reste formellement interdite pour tous les registres.** Quant aux photographies, elles peuvent être autorisées sans l'utilisation de flash.

- Enfin, des **dérogations pour consultation** d'actes de naissance et mariage de moins de 75 ans peuvent être accordées sur demande **écrite** adressée au Procureur de la République (Instruction Générale relative à l'Etat Civil, articles 75 et 78).

De plus, le service des Archives départementales, habilité en la matière, est également à la disposition de chacun pour tout renseignement utile à vos recherches (Archives de la Dordogne, 9 rue Littré, 24000 Périgueux 05 53 03 33 33).

LES MEUBLES DE TOURISME

(articles L 324-1-1 et 324-4 du code du tourisme)

La réglementation applicable aux meublés de tourisme, de même qu'aux chambres d'hôtes, prévoit : ***l'obligation de déclaration des meublés de tourisme classés ou non.***

Ainsi, conformément au code du tourisme, toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, ou une chambre d'hôtes, classé ou non, doit en faire préalablement la déclaration auprès du maire de la commune où se situe le meublé.

Un formulaire cerfa n° 14004*02 pour un meublé, ou n° 13566*02 pour une chambre d'hôtes, est à compléter par l'hébergeur et à remettre en mairie. Un récépissé de "déclaration en mairie de location de meublé de tourisme (ou chambre d'hôtes)" lui sera remis en retour.

L'EMPLOI DU FEU

TABEAU DE SYNTHESE
pour une commune rurale

du 1er Mars au 30 septembre tout brûlage est interdit			
du 1 ^{er} octobre à fin février			
	 		
	<table> <tr> <td>Brûlage des déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage</td><td>Brûlage des déchets verts issus des travaux d'entretien (taille, tonte,...)</td></tr> </table>	Brûlage des déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage	Brûlage des déchets verts issus des travaux d'entretien (taille, tonte,...)
Brûlage des déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage	Brûlage des déchets verts issus des travaux d'entretien (taille, tonte,...)		
Terrain situé dans une commune rurale (1)	Soumis à déclaration (3) Règles de sécurité (voir ci-dessous)		
Professionnels (2)	interdit		

(1) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune rurale.

(2) Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives.

(3) le modèle de déclaration à fournir est annexé à l'arrêté préfectoral.

Règles de sécurité à appliquer pour les brûlages

- les brûlages ne peuvent être pratiqués **qu'entre le 1^{er} octobre au dernier jour de février, entre 10 h et 16 h et hors situation exceptionnelle (pollution atmosphérique...)**.
- les brûlages en tas ou en cordons ne peuvent être réalisés qu'après **établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie**.
- les brûlages ne doivent pas être effectués si la force du vent entraîne des risques de propagation du feu (vitesse du vent supérieure à 5 m/s ou 20 km/h).
- **le personnel et les moyens nécessaires à enrayer tout incendie** échappant au contrôle doivent être présents sur place pendant toute la durée du brûlage et jusqu'à l'extinction complète.

Règles de sécurité à appliquer pour les écobuages

- avant le début de l'incinération, délimitation de la parcelle à traiter par un labour ou disquage périmétral sur une largeur de 5 mètres permettant l'enfouissement complet des végétaux et la mise à nu des terres,
- pour les parcelles d'une surface supérieure à 5 ha, labour ou disquage de cloisonnement délimitant des espaces de 5 ha maximum séparés de bandes des terres nues d'au moins 10 m de large,
- mise à feu d'un seul côté et à contre vent en s'appuyant sur la limite de la zone à incinérer.
- Le brûlage des pailles et d'autres résidus de culture (oléagineux, protéagineux, céréales) est toutefois interdit aux agriculteurs qui demandent à percevoir des aides de soutien direct de la Politique Agricole Commune. **Pour tout complément d'information, se renseigner auprès de la mairie pour consulter l'arrêté préfectoral complet.**

L'ELAGAGE

Un état des lieux des routes bordées d'arbres est effectué régulièrement par la commune. Chaque année des routes sont refaites et l'ombre sur la chaussée, due aux arbres, entraîne la détérioration rapide du revêtement. **Il est donc nécessaire de rappeler à chacun que l'élagage des arbres incombe à chaque propriétaire.**

Seule, l'entreprise ERDF prend en charge l'élagage et l'abattage de vos plantations si celles-ci ne sont pas situées à des distances réglementaires de sécurité.

Certains habitants ont procédé à l'élagage de leurs arbres en bordure de route. Ils sont vivement remerciés pour cet acte de civisme responsable.

LE DEBROUSSAILLEMENT

C'est un devoir, mais aussi une obligation. En tant que propriétaire d'un terrain bâti situé en Aquitaine, vous devez être concerné par le débroussaillage.

L'Aquitaine, boisée sur 1,8 millions d'hectares est classée à haut risque feu de forêt depuis 1992 par la Commission européenne.

De nombreux départs de feu pourraient être évités sur simple respect des mesures de prévention. L'une de ces mesures obligatoires est le débroussaillage dont les dispositions sont définies par la **Loi d'Orientation Forestière du 9 juillet 2001** et les **règlements départementaux de protection de la forêt**.

Où débroussailler ?

Le Débroussaillage incombe à celui qui crée le risque : le propriétaire ou son ayant-droit ou le locataire non saisonnier d'un terrain bâti ou à bâtir.

Il est obligatoire dans un rayon de 50 m minimum autour des constructions.

Cette obligation peut être portée à 100 m par décision motivée du maire ou prescription dans un Plan de Prévention des Risques contre les incendies de Forêt (PPRIF).

Informations en mairie ou sur le site de la Préfecture : www.dordogne.pref.gouv.fr ou sur le site de la DFCI www.draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr

textes réglementaires en vigueur : Code forestier (art L 321-5-3), arrêtés préfectoraux relatifs à la protection de la forêt contre l'incendie (06/2001 pour la Dordogne), Plan local d'urbanisme, Plan d'Occupation des sols, Zone aménagement concertée

VIDANGE DU GRAND ETANG

Le grand étang de Saint-Saud est un plan d'eau public, à vocation de baignade et de pêche, dont la gestion est sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais.

Cet étang a été classé en deuxième catégorie piscicole (nov. 1988) et possède un système de pêcherie facilitant la gestion des poissons en cas de vidange.

Les services de l'État préconisent une **vidange tous les 5 ans**.

La dernière vidange remonte à **2013**.

La vidange de l'étang était prévue initialement **le 28 novembre prochain**.

Mais il y a une réelle problématique pour vidanger et réalimenter le plan d'eau en raison de l'étiage sévère.

Il semble difficile de vidanger l'étang dans ces conditions, sans mettre **en péril la pêche du poisson**.

Décision :

Au vu de la problématique de débit entrant, la vidange est non souhaitable en cette fin d'année 2018. Un abaissement du niveau d'eau serait utile pour l'assèchement des queues de l'étang et le gel hivernal.

Compte tenu des constats effectués lors de la réunion du 19 novembre 2018 (DDT, Agence Biodiversité, Fédération pêche, PNR, AAPPMA, CCPN, élus de Saint-Saud) :

- Il est retenu de procéder à un abaissement du niveau d'eau d'1 m 50 – 2m par le biais de la pelle afin de permettre la minéralisation des boues dans les queues d'étang.
- La mise en œuvre aura lieu jusqu'au 1^{er} mars 2019 par la société de pêche locale.
- Un arrêté d'interdiction de la pêche sera pris du 26 novembre 2018 au 1^{er} mars 2019.



ENVIRONNEMENT ET PROTECTION

COLLECTE DES ORDURES MENAGÈRES

La Redevance Incitative,

Quésaco ?

Aujourd'hui en Dordogne, les services publics de gestion des déchets sont majoritairement financés par la T.E.O.M (Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères). Cet impôt local est perçu en même temps que la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur locative de l'habitation. **La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 impose, à l'horizon 2025, de réduire de 50 % la part des déchets ménagers à l'enfouissement** (sacs noirs). Pour y parvenir, **les élus périgourdiens ont décidé de remplacer la TEOM par la redevance incitative.**

Elle va permettre à chacun d'entre nous de mieux maîtriser sa facture de déchets et **ne portera que sur les « sacs noirs »**. **Le SMD3 (syndicat départemental des déchets) assurera la mise en place de ce nouveau service en remplacement de la taxe actuelle, qui sera supprimée.** Le nombre de personnes dans votre foyer mais aussi la production d'ordures ménagères de celui-ci seront pris en compte dans le calcul de cette redevance.

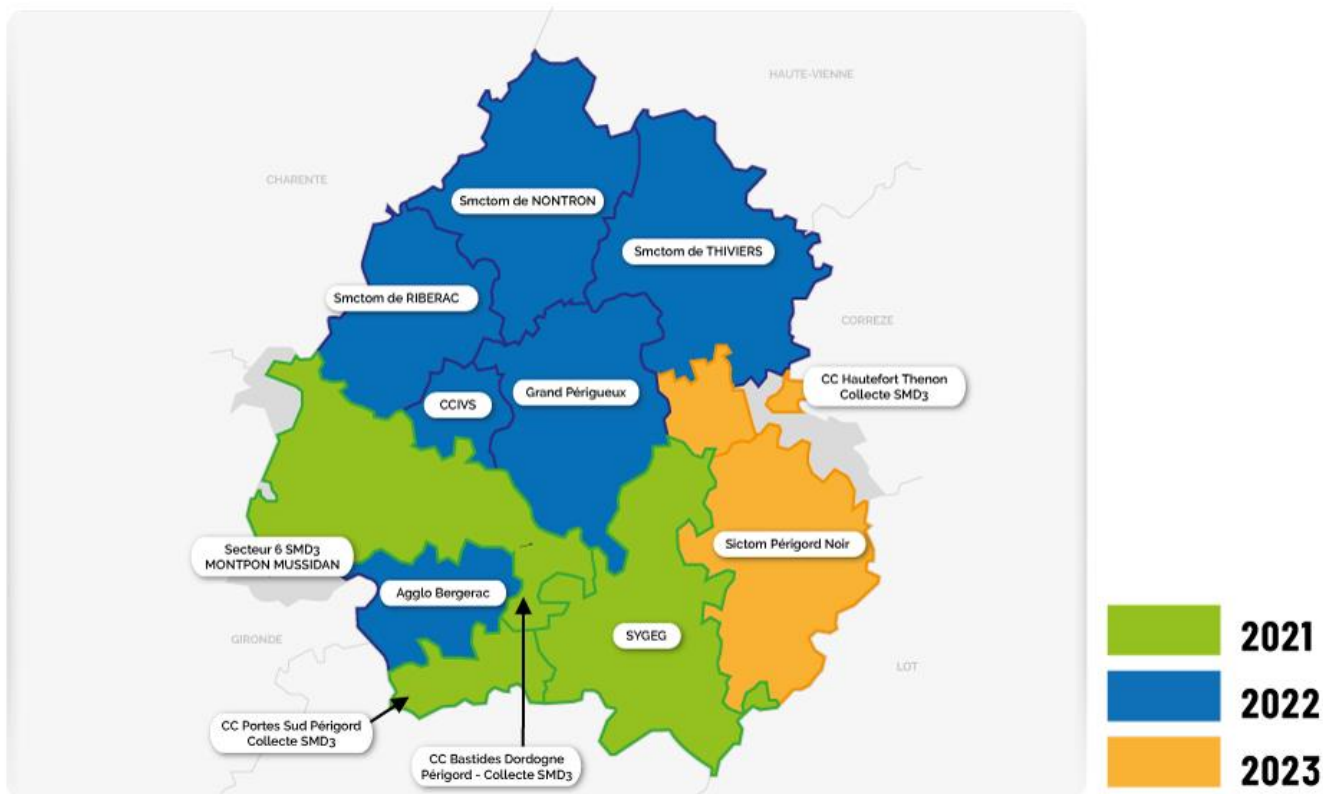
Elle tiendra compte de la réelle production de déchets de chaque ménage en application du principe d'encouragement aux bons gestes de tri et se décomposera ainsi :

- **Un abonnement annuel au service (au même titre que l'eau, l'électricité ou le téléphone),**
- **Un forfait de base qui comprendra un nombre de levées ou de dépôts de sacs minimum,**
- **Une facturation complémentaire pour les éventuels dépassements du forfait.**



Ce nouveau dispositif, plus juste car personnalisé et proportionné, **sera adapté suivant les territoires et les modes de collectes.** En effet, **les modalités techniques seront modernisées** avec par exemple des bacs pucés pour ceux qui sont collectés en porte à porte, ou des conteneurs aériens ou semi-enterrés nécessitant des badges d'accès pour ceux qui sont collectés en points d'apport volontaire. Ces badges seront strictement personnels et serviront également à accéder aux déchèteries. **Toutes les informations techniques relatives à l'utilisation du service vous seront communiquées par le Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) au fur et à mesure de l'avancement du projet.**

La mise en œuvre sera progressive dans le département à partir de 2020 (année de facturation à blanc pour les premiers territoires concernés) et jusqu'en 2023.



SMD3 La Rampinsolle / 24660 COULOUNIEUX-CHAMIERES - Tél : 05.53.45.58.90 / Fax : 05.53.45.54.99 / e-mail : contact@smd3.fr

Plus de renseignements : www.smd3.fr

LA FORÊT



LE TEMPS DES FORÊTS (film de F.-X. Drouet)

La forêt française change de temps et d'espace. Symbole d'une nature authentique et préservée, elle vit une phase d'industrialisation sans précédent. Mécanisation lourde, monocultures, engrais et pesticides, disparition des savoir-faire. Du Limousin aux Landes, du Morvan aux Vosges, *Le temps des forêts* est un voyage au cœur de la sylviculture industrielle et de ses alternatives. Forêt vivante ou désert vert, les choix d'aujourd'hui dessineront le paysage de demain. *Le Temps des forêts* : le sapin qui cache le « désert vert ». Le documentaire de François-Xavier Drouet dénonce la mal-forestation et la monoculture du « douglas ».

On coupe et on replante

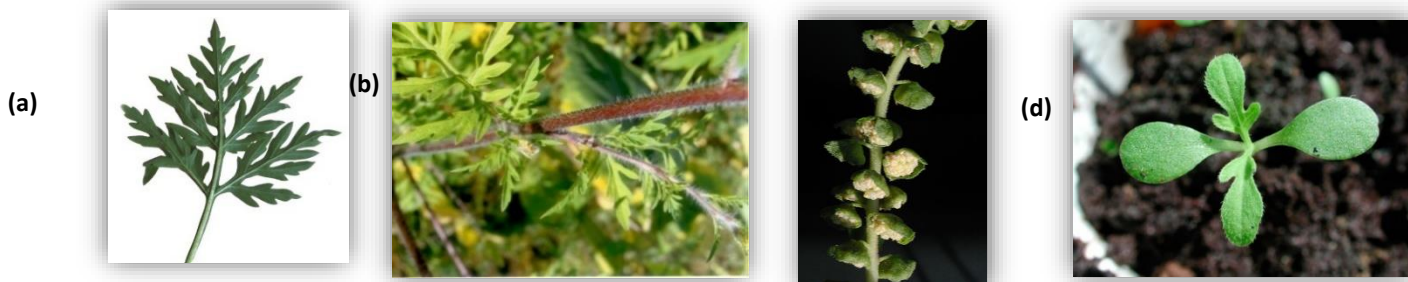
Récompensé le 11 août du Grand Prix à la Semaine de la critique du Festival de Locarno, *Le Temps des forêts* arrive en salle avec de nombreuses séances-débats en perspective. Car ce film engagé laisse la parole à ceux qui assument la gestion actuelle : les arbres, affirment-ils, ça se récolte. On coupe et on replante. Le transport des marchandises, la mondialisation nécessitent de l'emballage. Faire pousser des arbres pour qu'ils finissent en palette ? Nul doute que l'Office national des forêts enverra dans les salles obscures des représentants de la direction dans le cadre de leur mandat syndical, des agents de l'ONF ne cachent pas en effet leur profond désarroi. On apprend qu'un arbre a besoin de temps, disons quarante ans, pour puiser sa force dans le sol. Ce n'est qu'ensuite qu'il peut « lui » rendre à son tour des éléments nutritifs – la chute des feuilles et leur composition participent à la formation d'un humus protecteur. Le couper avant, c'est un peu un crime (le Monde 2018/09/12)

LE RELAIS

Situé près de l'atelier municipal, le container du Relais reçoit tous les textiles usagés ou non, objets en cuir (chaussures, ceinture, sac,...) préalablement glissés dans un sac poubelle. En 2018, **1 697 kg de TLC** (textile, linge de maison, chaussures) ont été collectés sur la commune (données du 14 novembre 2018). La collecte sélective des TLC constitue une solution adaptée et gratuite pour la collectivité et permet la création d'emplois durables dans les territoires en apportant une réponse concrète aux grands enjeux environnementaux.

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante. Cette herbacée présente un port buissonnant, dressé, pouvant atteindre 2 m de haut. Les feuilles (a) sont profondément découpées, vertes de chaque côté. Elles sont insérées par deux au même niveau et en face à face à la base de la tige. En remontant le long de la tige, elles s'insèrent à des niveaux différents. La tige (b) est velue, striée, verte à rougeâtre à partir de juillet et ramifiée. Les fleurs mâles (c) jaunes/vertes, sont disposées en grappe à l'extrémité de la tige, au-dessus des fleurs femelles plus discrètes. La germination intervient à partir d'avril. Elle est observable sous la forme de plantule (d) composée de deux feuilles embryonnaires appelées les « cotylédons », vertes en forme de cuillère, presque rondes et de deux vraies feuilles typiques découpées en 3 à 6 divisions : les folioles.



Impact sanitaire

Le pollen de l'Ambroisie est très allergisant, 5 grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour entraîner une réaction allergique chez des personnes sensibilisées. Ces pollens sont produits de la mi-août jusqu'à fin octobre avec un pic en septembre. Une exposition répétée provoque l'apparition des symptômes : rhinite, conjonctivite, trachéite, urticaire, eczéma et dans 50% des cas, apparition ou aggravation de l'asthme.

Impact économique

Les coûts de santé imputables à l'allergie aux pollens d'ambroisie représentent des sommes importantes. De plus, l'Ambroisie est une adventice, qui de par son cycle de vie, concurrence les cultures de printemps. La culture du tournesol, de la même famille botanique, est la plus touchée. Il en résulte une diminution des rendements et de la qualité des cultures ainsi qu'une contamination des lots de semences.

Impact environnemental

L'Ambroisie est une espèce pionnière, résistante à la sécheresse, qui se développe sur les surfaces mises à nu, perturbées (le plus souvent par les activités humaines), peu importe la nature du sol. Elle prolifère grâce aux milliers de graines qu'elle produit. Celles-ci peuvent se conserver 10 à 40 ans dans le sol. Peu compétitive, l'Ambroisie va surtout empêcher le développement de végétaux ayant un cycle biologique synchrone avec le sien comme certaines espèces cultivées. Elle se trouve dans ou à proximité des cultures, des friches, des chantiers, en bord des chemins, des axes routiers et ferroviaires et plus rarement sur les berges des cours d'eau.

<http://www.ambrosie.info/pages/detruire.htm>



Pour plus de renseignements ou pour faire un signalement :

Gaëlle GUYOT- FREDON Aquitaine 62 Rue Victor Hugo

33140 Villenave d'Ornon

Mob : 07-81-61-79-99 | Tel : 09-67-01-58-68 Email : zna@fredon-aquitaine.org

LE FRELON ASIATIQUE (VESPA VELUTINA)

(DDCSPP 24)

- A- Introduction du frelon asiatique en 2004 en Lot et Garonne via l'importation d'une poterie chinoise
- B- Constat : Prédation forte du FA sur les ruchers entraînant l'affaiblissement rapide des colonies d'abeilles et leur mort
- C- Différents moyens de lutte officiels mis en place par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) : piégeage des reines, destruction des nids – Pas assez efficaces
- D- Adaptation rapide du FA à son nouvel environnement avec une progression sur tout le territoire et donc une installation pérenne de ce dernier.
- E- le FA a été classé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation comme Danger Sanitaire de 2ème catégorie, donc pas d'intervention de l'État, ni au titre de la destruction, ni au titre d'une prise en charge financière. Une stratégie de lutte collective peut être proposée mais uniquement au niveau des risques apicoles. Cela nécessite une réflexion préalable des GDS apicoles des départements de la Nouvelle Aquitaine.
- F- Les administrés doivent :
 - a – se diriger vers des professionnels de la destruction listés sur internet.
 - b – demander à ses professionnels l'établissement a minima de 2 devis, les prix étant libres.
- G- toute évolution fera l'objet d'une parution sur le site préfectoral.

ONCFS

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) est un établissement public de référence en matière de gestion durable de la faune sauvage et de ses habitats.

L'Office est sous la double tutelle du ministère chargé de l'Environnement et du ministère chargé de l'Agriculture.



Si vous êtes témoin de situation anormale, en Dordogne contacter le 05 53 13 17 72

UN SEUL MEGOT POLLUE 500 LITRES D'EAU

Des petits déchets loin d'être inoffensifs. Plus de **30 milliards de mégots** sont jetés **chaque année, en France**. **Abandonnés** aux quatre coins des rues, ils sont des petites bombes environnementales à retardement. Pour cause, un mégot contient en moyenne 4 000 substances chimiques, dont la nicotine, les phénols et des métaux lourds. Le filtre des cigarettes est également fabriqué à partir d'acétate de cellulose, un plastique qui met plus de dix ans à se dégrader. *"Sur ces 4 000 substances chimiques, il y en a 250 qui sont classées comme très nocives pour la santé et 50 sont classées comme très cancérigènes ».*

Qu'ils aient été jetés directement à l'eau ou dans la nature ou qu'ils aient été déversés par un cours d'eau ou une canalisation, ils finissent généralement leur course dans l'océan ou la mer. **Un seul mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau**. Leur filtre étant fabriqué à **base de plastique**, ils peuvent mettre **plusieurs décennies à se décomposer**, leur laissant largement le temps d'être ingérés par la faune marine et de polluer dramatiquement les océans.

MéGO! (me-go.fr) est un service de tri et de recyclage matière de mégots de cigarettes (filtres usagés), solution **unique en France**. **MéGO!** apporte une **solution complète** en BtoB auprès des entreprises, associations, et collectivités. Notre rôle est de vous aider dans la mise en place d'un **dispositif de collecte dynamique des mégots de cigarettes**. Ainsi, nous installons aussi bien du **mobilier urbain** (cendriers, contenants), de l'affichage, et des roll up (kakemono) que nous assurons la collecte, le recyclage, le suivi statistique et bilan carbone des opérations.

DÉTENTEURS DE PORCS ET DE SANGLIERS

DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA



La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en septembre 2018 en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et **aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.**

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons de :

1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire **dès 1 seul porc ou sanglier** en zone à risque de PPA (actuellement communes limitrophes de la zone infectée en Belgique) et le sera sur l'ensemble du territoire à partir du 1^{er} novembre 2018.

La déclaration est à faire auprès de l'EDE (Établissement départemental de l'élevage).

2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

Conformément à la réglementation en vigueur

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...)
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'un pays infecté* sauf conditions particulières (contacter la DDecPP)

Par ailleurs, les recommandations sont les suivantes

- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains avant d'entrer en contact avec vos animaux
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse) depuis moins de 48 h
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse

3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, ou mortalité anormale → Contactez votre vétérinaire au plus vite.

<http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir>
<https://www.plateforme-esa.fr>

* Pays infectés au 20/09/2018 sur le continent européen : Belgique, Hongrie, Estonie, Lituanie, Lettonie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Ukraine, Moldavie, Russie, Sardaigne

TOURISME

Le tourisme est un secteur composé de différentes branches (transport, hébergement, restauration, activités culturelles et sportives, etc.) qui concernent également les non-touristes. Il occupe une place croissante dans les activités de service et il a un impact considérable sur l'économie, la société, la culture régionale et les territoires concernés. Le tourisme est donc porteur de développement.

GRAND ETANG

L'été 2018 a été particulièrement chaud, drainant sur le site du grand étang, touristes et habitants en quête de fraîcheur. Plus de 18 000 visiteurs sont donc venus sur la plage, se baigner, pratiquer les sports de glisse, pique-niquer, se détendre sous les arbres, ou simplement siroter une boisson fraîche.

C'est vrai, l'été a été particulièrement chaud, mais le grand étang est notre pépite et il a bien mérité son quatrième Pavillon Bleu.



L'ARBORETUM DE MONTAGNAC

Samedi 2 juin, à l'occasion des Rendez-vous aux jardins, une visite guidée de l'arboretum de Montagnac a été proposée afin de découvrir la centaine d'essences présentes et provenant de différentes parties du monde. Un bon observateur découvre à chacune de ses visites de nouveaux détails : fruits, fleurs, couleurs, écorces, formes, feuillages... Ce jour-là, pour chaque espèce rencontrée, il a été précisé son utilisation pour l'activité humaine (manches d'outils, tuiles, arcs, peintures, épices, huiles, gomme, menuiserie, marqueterie, poteaux de clôture, médicaments, ...). Un arboretum est un livre à lui tout seul pour celui qui sait y lire.



LE TROU DE PHILIPPOU

Recherché par les amoureux de la nature pour le refuge rare et encore préservé qu'il offre, il attire les visiteurs. Certains hébergeurs demandent une meilleure signalétique du site, ne sachant comment le localiser. D'autres y conduisent leurs clients à l'occasion d'une balade.

En 2018, le site a été l'objet de bien des reportages : le 5 mai par des journalistes espagnols, le 14 mai c'est le Comité départemental du Tourisme qui est venu faire un court-métrage, le 28 juin une délégation allemande d'Europarc est venue en visite, et le 4 décembre a été transmise sur FR3 National la rediffusion dans l'émission Cap Sud-Ouest du film réalisé le 30 novembre 2017 sur site (transmis déjà une première fois dans Cap Sud-Ouest du 4 février 2018).



CELA S'EST PASSE CHEZ NOUS

TRI-LANTA AU GRAND ETANG

ce mardi 5 juin 2018, sur le site du grand étang environ 400 collégiens des classes de 6^e du Périgord vert, sont venus tout exprès participer au concours *TRI-LANTA, les aventuriers du tri*. Organisé par le SMD3 (syndicat mixte départemental des déchets de la Dordogne), les SMCTOM des secteurs de Nontron et Thiviers et les collectivités adhérentes. Le concours s'est déroulé dans la bonne humeur, parfois la liesse. Les élèves ont parcouru les 21 ateliers qui jalonnaient le parcours, essentiellement situés autour de la plage, et qui apportaient aux candidats des épreuves de logique, de raisonnement, voire d'adresse. Les participants ont concouru par classe entière et non en individuel, accompagnés par leur professeur. Une attitude éco-exemplaire et respectueuse de l'autre était prise en compte par le jury pour la validation de points supplémentaires. Les équipes pouvaient également obtenir des points bonus avec le « zéro déchet » et « l'anti gaspi » lors du pique-nique de midi. Très réactifs et enthousiastes, les élèves des 17 classes de 6^e provenant des collèges de la Coquille, Excideuil, Mareuil, Nontron, la Nouaille et Piégut, ont ainsi démontré par un



comportement exemplaire leur capacité de sensibilisation à la protection de l'environnement. C'est la 6^e B du collège de la Coquille qui a remporté le plus de points (83), suivie de peu par la 6^e Evrydile de Lanouaille. Mais chaque classe a obtenu une récompense, surtout celle d'avoir passé une belle journée sur un site naturel sensible, tout en ayant démontré sa générosité, son esprit d'équipe et ses connaissances sur la protection de l'environnement.

SONOPARADISO



De cour d'école en cour de ferme, Kristof Guez et Benjamin Bondonneau ont offert de véritables bulles de bonheur autour de la Dronne, au travers de leur mini-tournée Eaux et Paysages, un portrait sensible de la Haute-Dronne.

Cette présentation est l'aboutissement d'un travail de collecte de sons et d'images mené avec le Parc naturel régional (PNR) Périgord-Limousin depuis 2017. Du vendredi 7 au dimanche 9 septembre, le PNR a accueilli « Sono Paradiso », un drôle de petit camion vert. Les neuf dates proposées entre Bussière-Galant (87), Saint-Saud-Lacoussière et Saint-Pardoux-la-Rivière ont rassemblé environ 300 personnes dont une trentaine **au Grand Étang de Saint-Saud le 9 septembre**, offrant à chaque fois un cadre différent à ce spectacle.

La forme intime proposée autour du camion a permis au public d'entendre des sons naturels, de la musique et des paroles, et de voir simultanément des photographies en grand format.

Ces moments se sont prolongés le week-end de la mi-septembre. Le spectacle a été un peu plus développé avec les deux artistes qui étaient associés, samedi 15 septembre à Saint-Pardoux-la-Rivière, à trois musiciens, lors de la soirée de la Fête de l'Eau, dans le cadre des 20 ans du PNR (Sud Ouest du 21/09/2018).



à la forge de Chapellas, le 8 septembre 2019

OCTOBRE ROSE

53 personnes, habitants de la commune ou membres des clubs de randonnée de communes voisines, ont laissé leurs occupations ce samedi 20 octobre pour participer à cette manifestation annuelle qui nous concerne tous.

La somme collectée s'est élevée à 335 € et a été reversée au Comité féminin de dépistage des cancers.



LE MARCHÉ AUX CEPES



En 2018, les cèpes se sont fait attendre et n'ont pas poussé partout. Cependant le marché aux cèpes de Saint-Saud a pu ouvrir 12 jours, entre le 19 octobre et le 23 novembre. Vendeurs et acheteurs y ont donc malgré tout trouvé leur compte.

MARCHE DE NOËL

Le 2 décembre 2018, le foyer rural a été investi par le marché de Noël qui, comme l'année précédente fut un succès. Les jeux gratuits de la Marelle limousine, à destination des enfants et de leurs parents ont obtenu encore une fois un réel succès. Par ailleurs, chacun a pu trouver sur les étals des idées de cadeaux à portée de toutes les bourses. Quant au repas mitonné par les bénévoles de l'association Familles rurales de St-Saud, et dont certains ingrédients ont été fournis par notre sympathique traiteur local, Henri Garon, il fut un régal pour les papilles.



NOËLS DE LA MAIRIE ET DE L'ÉCOLE

Le dimanche 9 décembre après-midi, la commune a, comme les autres années, offert un spectacle à destination des enfants de Saint-Saud. En 2018, l'invitation a été transmise à tous les enfants du RPI. Un magicien est venu présenter ses divers tours de magie, faisant également participer les enfants intrigués. Mais l'instant le plus magique est survenu lorsque Nelly Reix est arrivée avec son tout petit cheval, tirant une jolie cariole, décorée et... transportant le Père Noël ! Merci infiniment à Nelly pour avoir parcouru les grandes steppes de la commune avec l'importante mission de conduire à bon port ce vieux Monsieur tant attendu !

Quant au **Noël de l'école**, il a eu lieu le **vendredi 21 décembre 2018** après-midi. Encore une fois, les enfants ont été comblés par un cadeau distribué par le Père Noël lui-même à chaque enfant ravi. La presse et le service photographie, à trois jours de Noël étaient eux-mêmes très sollicités pour la même cause, ce qui explique l'absence de photo.



MANIFESTATIONS 2019

mercredi 06 février – le Club du Temps libre fête la Chandeleur – foyer rural (Thérèse Besse – 05 53 56 95 33)

samedi 16 février – AG à 10 h. au foyer rural et repas du Club du Temps libre – (Thérèse Besse – 05 53 56 95 33)

samedi 9 mars – Concours de belote à 14 h. – Club du Temps libre – foyer rural (Thérèse Besse – 05 53 56 95 33)

samedi 16 mars – soirée théâtre du Comité des fêtes - (06 15 42 60 07 ou 06 88 79 51 74)

dimanche 17 mars – concours de tir à l'arc FFTL – compétition régionale - les Archers du Périgord vert, à la Veyrière (Frédéric Brun – 06.26.82.24.70)

samedi 23 mars – à 11 h assemblée générale du club de pétanque de St-Saud – foyer rural (HAIGH Michaël 05 53 56 98 55)

vendredi 5 avril – carnaval des écoles du RPI, à Saint-Saud

samedi 13 avril – repas annuel du club de pétanque de St-Saud – (HAIGH Michaël 05 53 56 98 55)

vendredi 26 avril au dimanche 5 mai : exposition-photo inter-clubs du Périgord Vert (Jumilhac, Thiviers, Saint-Saud, Nontron, Excideuil) + ateliers autour de la photographie, organisé par l'association ACCB (Heinz Breuckmann 06.45.56.91.63 ou 05.53.56.77.60)

samedi 27 avril – commémoration aux Merles à 10 h (St-Martin-de-Fressingeas) – association des Anciens Combattants et prisonniers de guerre (André Mauray)

dimanche 28 avril – Troc'aux plantes et vide jardin, organisés par Familles rurales de St-Saud, sous la halle (Martine Seegers 05 53 56 64 60)

début mai concours de pêche à la truite de l'AAPPMA Les Gaules saint-saudaises –(Jean-Claude Rousseau 06 83 44 11 26)

jeudi 30 mai – vide grenier et bourse aux vélos, Familles rurales de St-Saud (Martine Seegers 05 53 56 64 60)

jeudi 30 mai – randonnées pédestre et VTT – Comité des fêtes - (06 15 42 60 07 ou 06 88 79 51 74)

samedi 15 juin – à 20 h 30 – au foyer rural - Soirée théâtre organisée par la Cèpième Compagnie du théâtre de Menou - spectacle Enfant suivi d'un spectacle Ados, puis d'un spectacle Adultes (06 08 43 81 24)

samedi 6 et dimanche 7 juillet - à partir de 9 h, ball-trap annuel de la société communale de chasse de St-Saud, à Maisonneuve (Jean-Pierre Couché 05.53.60.46.78)

samedi 13 juillet – feu d'artifice près de la route du vieux tacot précédé par une soirée festive (mairie de Saint-Saud 05 53 56 97 03)

vendredi 26 juillet – marché de producteurs (05 53 56 97 03 - 06 79 02 28 91)

fin juillet-début août - concours de pêche au coup de l'AAPPMA Les Gaules saint-saudaises – (Jean-Claude Rousseau 06 83 44 11 26)

du jeudi 1^{er} au dimanche 11 août – exposition des artistes locaux, au foyer rural (Annie Tabouret 05 53 60 45 79)

août – concours de tir à l'arc – les Archers du Périgord vert, à la Veyrière (Frédéric Brun 06 26 82 24 70)

mercredi 14 août - soirée entrecôte suivie d'un feu d'artifice – grand étang (06 15 42 60 07 ou 06 88 79 51 74)

dimanche 6 octobre - fête du cèpe et du veau sous la mère (06 15 42 60 07 ou 06 88 79 51 74)

samedi 19 octobre - concours belote – Club du Temps libre, foyer rural St-Saud (Thérèse Besse 05 53 56 95 33)

dimanche 20 octobre – dès 9 h sous la halle – Troc' d'automne (Journée d'échange de légumes, plantes aromatiques et autres plantes du jardin, collectées à l'entrée de l'automne), organisée par Familles rurales de St-Saud (Martine Seegers 05 53 56 64 60)

dimanche 1er décembre – à partir de 10 h, marché de Noël, foyer rural de St-Saud (Martine Seegers 05 53 56 64 60)

vendredi 6 et samedi 7 décembre – Téléthon (05 53 56 97 03)

Pour 2019, les activités nautiques auront lieu :

uniquement les week-end de juillet : - les samedis 6, 13, 20, 27 ;

- et les dimanches 7, 14, 21, 28.

réservation fortement conseillée

Contact SCPV : 06-73-80-37-23, babyski@orange.fr, page face book « ski club perigord vert », www.skiperigord.fr



ASSOCIATIONS LOCALES

Associations sportives et de loisirs

GYM ET MARCHE SAINT-SAUDAISE

CHATEIN Alain – 27, route Etang de Pabot – ST-SAUD ☎ 05.53.56.87.36

SAINT-SAUD FOOTBALL

BESSE Daniel – 19, route du Grand Etang – SAINT-SAUD ☎ 06.81.86.09.73

TENNIS CLUB SAINT-SAUDAIS

BESSE Daniel – 19, route du Grand Etang – SAINT-SAUD ☎ 06.81.86.09.73

U.F.O.L.E.P. SECTION PETANQUE

HAIGH Michaël – 11, route du Grand Etang – SAINT-SAUD ☎ 05.53.56.98.55

LES ARCHERS DU PERIGORD VERT

BRUN Fred – la Veyrière – SAINT-SAUD ☎ 06.26.82.24.70.

SKI CLUB PERIGORD VERT

CAZCARRA Vincent – 32, impasse la Concorde – COULOUNIEUX CHAMIERES
☎ 06.73.80.37.23

LES GAULES SAINT-SAUDAISES

ROUSSEAU Jean-Claude – La Garde – ST-SAUD ☎ 06.83.44.11.26

STE des CHASSEURS et PROPRIETAIRES de ST- SAUD

COUCHÉ Jean-Pierre – 10 route de l'étang de Pabot – ST-SAUD ☎ 05.53.60.46.78
ou 06 85 86 11 77 - jean-pierre.couche@orange.fr

Associations artistiques

ASSOCIATION ART ET TISSUS

COUIDAT Raymonde – 9, route du Grand Etang – SAINT-SAUD
☎ 05.53.56.98.06

ASSOCIATION ARTISTIQUE DE SAINT-SAUD

TABOURET Annie – rue des Terres de l'Aubade – SAINT-SAUD
☎ 05.53.60.45.79

ASSOCIATION CREATIVITE, CULTURE, BIEN-ÊTRE SAINT-SAUD-LACOUSSIERE

BREUCKMANN Heinz – la Bûcherie – SAINT-SAUD-LACOUSSIERE
☎ 05 53 56 77 60 accb.saintsaud@gmail.com

Associations festives

CLUB DU TEMPS LIBRE DE ST-SAUD

BESSE Marie-Thérèse – Chapelas – SAINT-SAUD ☎ 05.53.56.95.33

COMITE DES FETES ST-SAUDAIS

RENAUD Chloé - Grandcoing; STUHLER Nadine – le bourg ☎ 06 15 42 60 07

CONFRERIE DU CEPE

MALITTE BARRATEAU Janine – 31, allée du Domaine des Lugées - 33740 Arès -
☎ 06.19.05.72.51 mail : barrateau.j-g@orange.fr

JUMELAGE LES HAUTS DE DRONNE – SAINTE MELANIE

CHICON Daniel – – ST-PARDOUX-LA-RIVIERE ☎ 05 53 60 82 78

FAMILLES RURALES

SEEGERS Martine – la Besse - SAINT-SAUD - ☎ 05 53 56 64 60

Association culturelle

ASSOCIATION GEORGES ROCAL

MANDON Guy – 4, place du 8 mai 1945 – SAINT-SAUD ☎ 05.47.90.01.39

ASSOCIATION des A.C. et C.A.T.M.

MAURAY André – 1, chemin de la Gourgousse – SAINT-SAUD ☎ 05.53.56.94.38

Association Jeunesse

ECOLE "LES MILLE PATTES"

VIGNERON Laura – le Pic - ST- SAUD ☎ 05.53.56.95.06

Associations militantes

VIAPL

Collectif des riverains du projet éolien
de St-Saud-Lacoussière

contact@viapl.fr

05 53 56 98 77



LES ARCHERS DU PERIGORD VERT

2018 s'est ouvert avec l'élection d'une nouvelle reine pour notre club des Archer(es) du Périgord Vert, Corinne, lors du traditionnel tir à l'oiseau qui cette année a dû se faire à l'intérieur...

Trois compétitions régionales ont été organisées. En mars et en août, avaient lieu nos parcours de la Fédération française de tir Libre (IFAA) et en juin, un tir campagne de la FFTA (FITA). Plusieurs dizaines d'archères et d'archers de tous horizons sont venus parcourir nos pas de tirs et ont profité de l'accueil de plusieurs gîtes et chambres d'hôtes autour de Saint-Saud.

Lors de l'inauguration du chemin de randonnée de Pérouse, nous avons participé sous la forme d'une initiation au tir à l'arc.

En juillet, lors des *Bisonnades* de Saint-Saud, nous avons pu faire découvrir à de nombreux visiteurs la joie du tir à l'arc. Certains ont d'ailleurs décidé de venir prendre une licence à notre club.

Tout au long de l'année scolaire, Fred a mené plusieurs interventions en TAP de tir à l'arc dans quelques écoles environnantes.

Lors du Parcours France (FFTL) qui s'est déroulé en août, trois championnes (Pauline, Vali et Marysia) et trois champions (Alexis, Denis et Fred) ont rapporté de nouvelles médailles pour le club !! Deux d'entre eux (A & M) ont même représenté la France lors d'une rencontre en Chine !

Notre club a également participé à un atelier de présentation durant le forum des associations de Nontron et lors de la journée d'accueil des nouveaux arrivants à Saint-Saud (avec Evelyne).

Nous avons également participé au Téléthon à Saint-Saud.

Le club remercie la mairie de Saint-Saud pour son aide qui nous a permis notamment d'acquérir un nouveau lot de cibles 3D.

En 2019, deux nouvelles compétitions régionales seront organisées en mars et août, dans le cadre de la FFTL. Notons que nous organiserons le parcours France en août 2020, événement qui drainera 200-300 archer(es) pendant 3 jours à La Veyrière.

Pour les Archers du Périgord Vert
Mathieu, secrétaire du club



GYM ET MARCHE SAINT-SAUDAISES

2019 est là ! A cette occasion, tous les Membres de l'Association vous présentent leurs meilleurs vœux

La restructuration du Foyer terminée, nous reprenons nos séances de **GYM**, le **jeudi de 19 h à 20 h**, toujours dans une ambiance conviviale et bon enfant.

Concernant la **MARCHE**, nous nous retrouvons, sur le **Parking de la Mairie**, le **mardi à 9 h 30** et le **samedi à 14 h 30**, pour découvrir la campagne saint-saudaise.

A nouveau **MERCI** à la **MAIRIE** pour son aide.

Président CHATEIN Alain
Secrétaire ROUCHUT Josiane
Trésorière CHATEIN Françoise

Pour tout contact :
05.53.56.87.36 ou 06.70.05.07.73
et **05.53.56.94.21**

SAINT-SAUD FOOT

Les résultats seniors pour la saison 2017-2018 ont été excellents. L'objectif affiché dans le précédent bulletin municipal a été atteint. Jean-Louis Dupuy, Julien Coudert et leurs joueurs ont accédé à la départementale 3 après une longue série de victoires. BRAVO et MERCI pour ces merveilleux moments. L'excellent football pratiqué par l'équipe à huit leur a permis de bien figurer.

Nos jeunes en U18 ont disputé la 1/2 finale départementale, un but dans les arrêts de jeu les a privés de la finale. Ils ont également joué la phase finale de la coupe de la Dordogne futsal à TOCANE. Félicitations à Benjamin, Guillaume, Léo et Tom. Les jeunes pousses en U15 et U11 ont montré de belles qualités sous les couleurs de l'entente Dronne-Bandiat. Merci à tous les bénévoles et aux parents pour leur disponibilité

Le 2 juin Saint-Saud Foot fêtait ses 90 ans. Une journée réussie avec le tournoi, une exposition photo, la remise de récompenses par la mairie à Daniel et Jean et le repas où les anciens se sont retrouvés.

Les résultats seniors pour la saison 2018-2019 ne sont pas satisfaisants pour l'instant mais l'équipe progresse et reprend goût à la victoire.

Frédérique, Orlane, Virginie, Céline représentent le club au sein de la nouvelle équipe féminine.

Cet été d'importants travaux ont été réalisés au stade municipal. Merci à la mairie et aux bénévoles qui ont œuvré pour rénover les structures existantes.

AUTOSUR Nontron a offert un jeu de maillots et shorts, grand merci à Dominique et Sandrine fidèles supporters.

Merci aux spectateurs qui sont de plus en plus nombreux, et à la mairie pour sa subvention.

Nous remercions comme chaque année les habitants de la commune pour l'accueil réservé aux joueurs qui présentent les calendriers.

Composition du Bureau :

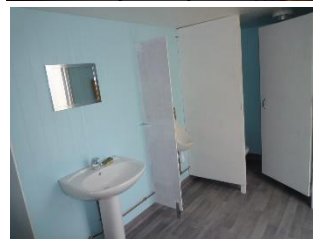
Président : BESSE Daniel

Vice Président : COUDERT Julien

Trésorières : LIGEON Typhanie, FRESSINGEAS Cécile

Secrétaires : FRESSINGEAS Frédérique, GRAND Amélie

Dirigeants : LAPIERRE Jean, POTOT Jean-Loup, TABOURET Jean-Pierre, TABOURET Michel



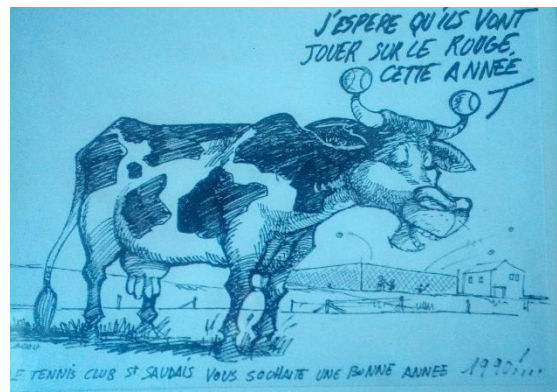
TENNIS CLUB SAINT-SAUDAIS

Le dessin ci-contre date des années 2000, cette vache qui paissait tranquillement aux abords du terrain de tennis était sans cesse dérangée par les balles qui, malgré le grillage, lui tombaient dessus. Si elle pouvait revenir en 2018, elle serait sûrement surprise par le calme qui règne .

Malgré un été ensoleillé et un nombre de touristes important la fréquentation du terrain a été quasiment nulle. Pourquoi ? ...Depuis quelques années la même question se pose ...Mais ne nous décourageons pas, ils vont sûrement revenir.....

La location du court se fait toujours au Bar-Tabac « L'ODYSSEE » et nous remercions Roxane et Laurent de gérer cette location.

Location à l'heure	5 €
Abonnement à l'année	
Pour les adultes	25 €
Pour les couples	35 €
Pour les enfants (-de 12 ans)	13 €



Nous faisons appel à toute personne désireuse d'intégrer le club.

Composition du bureau : *Président : BESSE Daniel Vice-Président : MAUVEROUT Christophe
Secrétaire : DOUCET Michel Trésorier : DESGROPPES Alain*



SAINT-SAUD PETANQUE

En 2018, l'Association a atteint le nombre important de 90 adhérents, soit un plafond gérable. Il existe une petite liste de joueurs en attente d'une place vacante.

En juin, notre concours externe a attiré de nombreux joueurs de la région ainsi que beaucoup de nos adhérents.

La participation a été élevée dans toutes nos compétitions internes et dans notre championnat de club, le Bureau tient à les en remercier pour leur soutien.

Bien sûr nous tenons à remercier tous les bénévoles pour leur aide et la Municipalité pour son soutien.

Notre sortie annuelle était un voyage dans le passé préhistorique de la Dordogne. Nous avons commencé par une visite guidée de La Roque-Saint-Christophe et sur la façon dont les anciens ont survécu au fil des ans, suivie d'une visite à la bastide de Domme et à sa célèbre grotte.

Nous sommes heureux des commentaires amicaux et vifs émis par des visiteurs du club et pour les articles parus dans la presse régionale, ce qui est un signe de reconnaissance pour notre club.

Nous continuerons à jouer au Boulodrome Camille Doucet tous les jeudis et vendredis à partir de 14 heures.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le président Michael Haigh.

Tél. 05 53 56 98 55 ou mail michaelhaigh@orange.fr

D'autre part, nous vous informons que notre Assemblée Générale se déroulera au Foyer Rural le samedi 23 mars 2019 à 11 h, les activités pour l'année 2019 seront annoncées au cours de cette réunion.



SLI CLUB PERIGORD VERT

Objectif GLISSE au Grand étang de Saint Saud !

Depuis plusieurs années, l'association Ski club Périgord Vert, gérée intégralement par des bénévoles et soutenue par la communauté de communes, accueille les personnes souhaitant découvrir le ski nautique dès le plus jeune âge (babyski pour les enfants de 4 à 10 ans) ou le ski classique pour les plus grands sans oublier le wake, discipline prisée des ados en quête de sensations ! Beaucoup de personnes (résidents, touristes, étrangers) apprécient ainsi les équipements du plan d'eau – parking, pontons, club house- partageant, le temps d'une session ou d'un week-end, le plaisir de la glisse au cœur du parc naturel régional Périgord Limousin. Autre activité proposée, les engins tractés avec les bouées à 1, 2 ou 3 places ! Enterrement de vie garçon, anniversaire ...le rendez-vous glisse garantissant des sensations fortes est au grand étang !

Le ski club Périgord vert - doté de matériels adaptés - a pour objectif de permettre la pratique du ski nautique pour le plus grand nombre (enfants, ados, adultes et personnes handicapées). Il est affilié à la Fédération française de Ski nautique (FFSNW), labellisé « loisir, sport pour tous une étoile » et affilié à la Fédération française Handisport (FFH), labellisé « valides, handicapés pour une pratique partagée ». En 2018, le Ski Club Périgord Vert comptait cinq pilotes initiateurs bateau diplômés de la Fédération dont un pilote initiateur handiski, 2 bateaux et dispose de tous les matériels (gilets, casques, skis, handiski, bouées) pour permettre une pratique de loisirs en toute sécurité.



Ouvert uniquement les week-end de juillet 2019 :

- samedi 6, 13, 20, 27 ;
- dimanche 7, 14, 21, 28.

Il est fortement conseillé de réserver vos créneaux.

Contact SCPV :

- 06-73-80-37-23,
- mail : babyski@orange.fr,
- page face book « ski club perigord vert »
- site Internet : www.skiperigord.fr

LES GAULES SAINT-SAUDAISES

Comme tous les ans, l'alevinage en truitelles de la Dronne et poissons blancs carnassiers pour le plan d'eau a été effectué.

En 2018, le nettoyage des berges de la Dronne a été fait du Moulin de Grandcoing à Mazaudet, pour 2019 le secteur sera du Moulin du Pont à Vachauard. Si vous souhaitez venir aider au nettoyage vous pouvez contacter FEYDI Claude au 06.33.22.85.71.

Tout ceci est fait par les bénévoles de l'AAPPMA, nous les remercions pour leur travail et leur dévouement.

Les cartes de pêche sont en vente à la station-service STUHLER ou sur le site internet www.cartedepeche.fr. Merci à Philippe STUHLER pour ce service rendu.

Activités 2019 (dates à préciser) :

- début d'année : Assemblée générale des Gaules Saint-Saudaises
- début mai : concours de pêche à la truite
- fin juillet – début août : concours de pêche au coup

Le bureau vous souhaite une bonne année halieutique 2019



SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE DE ST-SAUD-LACOUSSIERE

Le Président et le Conseil d'Administration de la Société Communale de Chasse de Saint-Saud-Lacoussière, tiennent à remercier toutes les personnes qui contribuent à la bonne marche de notre société, (bénévoles, chasseurs, propriétaires chasseurs ou non chasseurs, élus locaux, commerçants et les autres associations de notre commune. Il faut savoir et reconnaître que tous ces acteurs sont indispensables dans la pratique de notre passion « la chasse ». En effet, nous ne pouvons exister que si le respect entre propriétaires-terriens, amateurs de la nature et chasseurs est admis et appliqué par chacun à travers le dialogue. Les principaux objectifs de la Société de Chasse seront : la sécurité à la chasse, la prévention des dégâts, lutter contre ces derniers, les réalisations imposées et la participation aux festivités communales.

La Société Communale de Chasse compte 100 membres actifs pour la saison 2017-2018 avec 3 chasseurs de plus de 80 ans. Nous avons une pensée profonde pour les amis qui nous ont quittés cette saison.

2017-2018 révèle un état positif sur les réalisations : 91 chevreuils réalisés sur 95 attribués 46 sangliers réalisés sur 53 attribués, 22 grands cervidés réalisés sur 32 attribués, 22 renards tués à l'approche et pendant les battues, 2 renards tués lors du mois de mars par arrêté préfectoral et 30 lors des piégeages. D'autres actions ont été mises en place : 13 blaireaux ont été piégés par nos piégeurs agréés, 87 ragondins tués ou piégés, 55 corbeaux tués suivant l'arrêté préfectoral.

Coté manifestations de la saison 2017-2018, le ball-trap du 7 et 8 juillet 2018 fut une réussite « malgré une petite chute du nombre de planches de tirs ». Cependant le repas du samedi soir fut un succès avec plus de 130 convives.

La saison 2018-2019 se présente en demi-teinte, «chaleur, terrain sec, manque d'eau», mais j'espère que ça va changer. Les actions de l'an passé seront reconduites : battues aux renards, piégeages des nuisibles, journées de destruction sur autorisation préfectorale «corbeaux, renards, pies, etc.». Le bilan des prélèvements à ce jour est de : 50 chevreuils, 19 sangliers, 2 grands cervidés, 27 renards en battue plus 11 tués lors des tirs de nuit par le louvetier.

Aujourd'hui, je suis très soucieux de la sécurité, des précautions et des règles à respecter dans les actions de chasse, ceci pour le bien-être des chasseurs, des habitants et utilisateurs de la nature. Pour des raisons de sécurité, j'invite tous les amateurs de la nature à se vêtir avec des vêtements clairs pour être mieux vus par tous.

L'organisation pour la saison 2018-2019 de la Société de Chasse sera le ball-trap qui se déroulera les 6 et 7 Juillet 2019 avec son traditionnel repas du samedi soir.

Faire perdurer amitié et convivialité au sein de notre société et de nos organisations, telle est ma volonté. **La Société Communale de Chasse et moi-même vous présentons tous nos Vœux pour cette nouvelle année. Que celle-ci vous apporte bonheur, joie, santé et réussite dans vos projets.**

Le Président, Jean-Pierre Couché

ASSOCIATION ART ET TISSUS

Notre association se compose de 18 membres, dont deux amies britanniques. Elle est présidée par Mme Couvidat qui a su nous transmettre son savoir. Nous remercions vivement la municipalité qui met gracieusement à notre disposition la salle du presbytère où nous nous réunissons tous les mardis de 14 h à 18 h. Nos activités en 2018 étaient les suivantes :

- 5 avril : réunion à Jumilhac-le-Grand pour une journée d'amitié entre clubs de patchwork ;
- 5 octobre : repas annuel ;
- 7 octobre : tenue d'un stand à la fête du cèpe où chacun pouvait s'offrir un de nos ouvrages ;
- 23 novembre : deuxième journée d'amitié à Château-l'Evêque ;
- 7-8 décembre : participation à la confection de crêpes lors du Téléthon ;

Notre association est modeste mais non moins sympathique. Venez nous rendre visite !

Bonne Année 2019 !

ASSOCIATION ARTISTIQUE DE ST-SAUD-LACOUSSIERE

La 8^{ème} édition de l'exposition proposée par l'Association Artistique au début du mois d'août s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

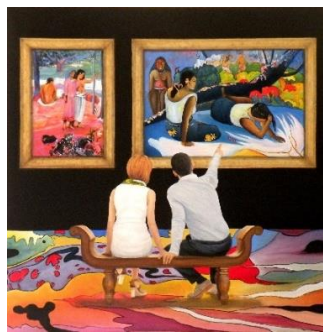
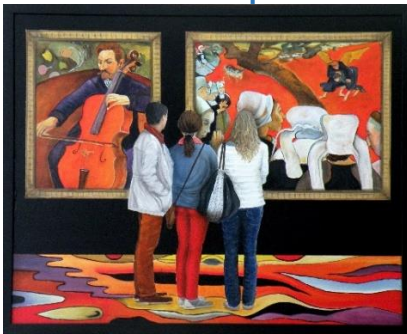
Dans un foyer rural entièrement rénové, 18 exposants étaient au rendez-vous, certains venaient pour la première fois apportant ainsi plus de diversité et de variétés d'objets d'art exposés.

Cette année encore cette manifestation a connu un grand succès, de nombreux visiteurs, environ 400 personnes, venant souvent de communes voisines, voire plus éloignées, se sont déplacés et ont apprécié la qualité des œuvres proposées : peintures, avec la présence d'artistes professionnels - huile, aquarelle, pastel, poterie, sculptures très originales en métal de récupération, bijoux fantaisie, réalisés parfois sur commande en pierres véritables, photos artistiques....

Toutes ces œuvres peuvent être visualisées sur Facebook : [www.facebook.com /artsaintsaud/](https://www.facebook.com/artsaintsaud/)

Cette manifestation annuelle connaît chaque année un succès grandissant. Elle commence à être connue dans le milieu artistique, ainsi certains artistes se sont déjà manifestés pour participer à la prochaine édition en 2019.

L'ensemble du bureau vous présente à tous leurs meilleurs vœux de bonheur pour la nouvelle année.



La Présidente, Annie TABOURET

CLUB PHOTO – ACCB SAINT-SAUD

Le Club Photo de Saint-Saud a étendu ses activités au printemps dernier, et, de ce fait, changé ses statuts et son nom. Nous sommes devenus ACCB (Association Créativité, Culture, Bien-être). Cette association englobera des groupes, comme le Groupe Photo, le Groupe Franco-Britannique et le Groupe Yoga.

Le club ACCB a pour but de grouper les personnes intéressées par la photographie ou les activités culturelles (sorties nature, échanges linguistiques), de répandre et de développer le goût de l'échange de savoirs et de rassembler des personnes de différentes nationalités dans les activités proposées par le Club.

ACCB recherchera par tous les moyens à développer le goût et le sens des activités créatives et culturelles chez les jeunes ou plus âgés, de créer un mouvement éducatif populaire et d'accorder à ce but éducatif une large place au sein de l'association en mettant à disposition, dans la mesure des possibilités, le matériel et les locaux nécessaires.

Les réunions du Club se déroulent toutes au Foyer Rural :

Groupe Photo : tous les 1^{ers} lundis du mois à 20h

Groupe Franco-Britannique : tous les 3^{èmes} lundis du mois à 20h

Groupe Yoga : les 1^{ers} et 3^{èmes} mardis du mois à 11h

Pour 2019 nous préparons une expo-photo entre le 26 avril et le 5 mai. L'expo inclura des ateliers autour de la photographie auxquels les 5 Clubs Photo du Périgord Vert participant à cette expo (Saint Saud, Thiviers, Jumilhac, Nontron, Excideuil) exposeront plus de 140 photos.

En été – début août - nous organiserons notre 3^{ème} Dîner en Blanc sous la Halle de Saint Saud.

Vous trouvez toutes les infos du Club et de nos activités sur notre page Facebook et sur notre site web. (ACCB Saint Saud) .

Contact : Heinz Breuckmann – Président 05.53.56.77.60
Chantal Herbé - Secrétaire 05.53.56.02.84

CLUB DU TEMPS LIBRE DE SAINT-SAUD



De février à juillet 2018 nous avons migré vers la salle des fêtes de Champs Romain à cause des travaux du foyer rural à Saint-Saud. Malgré ce déplacement les réunions du mercredi se sont toujours effectuées dans la bonne ambiance.

Merci à l'équipe de la mairie de Champs-Romain pour l'accueil qui nous a été réservé.

Les rois se sont passés à Saint-Saud, la chandeleur à Champs-Romain. L'assemblée générale du 17 février a été suivie par un repas concocté par l'équipe du « presbytère »

Nous avons réalisé deux sorties. La première, une croisière fluviale sur la Charente le 25 mai, la deuxième en Charente-Maritime avec le train des mouettes à Mornac-sur-Seudre le 14 septembre.

Deux concours de belote ont été organisés le 24 mars à Champs Romain, le 13 octobre à Saint-Saud : succès assuré. Ce succès nous a permis **de financer intégralement la création d'un placard dans le vestiaire du foyer rural** pour nous permettre un rangement de tout le nécessaire au bon fonctionnement des mercredis et **d'un plan de travail dans la cuisine.**

Le repas des 80 ans s'est passé à « la Paillotte », au grand étang, le samedi 22 septembre : ils étaient 4 (n'oublions pas Spirou)

Tous les mercredis nous sommes une quarantaine à faire différents jeux (scrabble, tarot, belote, Rummikub...) et à profiter d'un goûter. Nous souhaitons que toutes les personnes intéressées viennent nous rejoindre, nous accueillons tout le monde avec plaisir.

L'assemblée générale de 2019 se tiendra le samedi 16 février suivie du repas traditionnel. Nous prévoyons pour 2019 deux sorties et deux concours de belote.

Nous n'oublions pas ceux qui nous ont quittés et nous pensons à leur famille.

A tous, meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2019

La Présidente, Marie-Thérèse BESSE

COMITE DES FÊTES

Cette année encore, le Comité des Fêtes s'est vu récompenser par l'engagement de tous ses bénévoles qui ont permis la réussite de toutes les manifestations. Chacun sait que c'est grâce à ce dévouement pluri-générationnel que vit le Comité des Fêtes.

Nous nous sommes d'abord retrouvés le jeudi de l'Ascension pour les randonnées VTT et pédestre qui ont toujours leurs fidèles, novices et spécialistes. Nous remercions encore les bénévoles chargés de préparer et baliser les différents circuits. Pendant l'été, nous avons accueilli le marché de producteurs qui connaît toujours un fort succès ; soirée gourmande et dansante. Puis ce fut le temps du divertissement avec Intervillages. Nous avons reçu nos voisins de la Chapelle Montbrandeix et Miallet le temps d'un dimanche dans la convivialité. Nous remercions évidemment l'ensemble des personnes qui se chargent de préparer et d'organiser cette très belle journée. Le 14 août, la soirée entrecôte, encore une belle réussite, le temps étant de la partie, les convives nombreux et le spectacle pyrotechnique sur le site du Grand Etang d'une rare beauté. Début octobre, la Fête du Cèpe et du Veau sous la mère, humide et sans cèpes...a néanmoins reçu la reconnaissance de tous les courageux venus braver ce mauvais temps pour savourer omelette aux cèpes et rôti de veau. Saluons, là encore, les éleveurs toujours présents pour faire la promotion de notre territoire et celle de la qualité de ses produits. Nous avons terminé l'année par une soirée-théâtre au foyer rural où chacun a pu profiter d'un agréable moment de détente.

Nous ne saurions conclure l'année 2018, sans remercier une nouvelle fois l'ensemble des bénévoles et partenaires de nos différentes manifestations ainsi que le personnel communal, la municipalité et tous les habitants de Saint-Saud qui nous apportent leur soutien.

Les membres du bureau du Comité des Fêtes vous présentent à toutes et tous leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

COMITÉ DE JUMELAGE «LES HAUTS DE DRONNE/STE-MÉLANIE»

Un rappel : les 2 communes de St-Pardoux et St-Saud se sont associées pour constituer dès 2003 le comité de jumelage « les Hauts de Dronne ».

En 2018, notre association est en bonne santé : c'est un des comités de Dordogne qui compte le plus d'adhérents : environ 60.

Nos activités ont été nombreuses. Cette année, la dictée francophone a eu un beau succès surtout au niveau des scolaires avec 35 participants en CM1 et CM2 et 69 au collège de Nontron .De plus, une élève de St-Front (RPI de St-Pardoux) a été classée première au niveau national.

Comme chaque année, le programme inter-municipalité a permis le séjour pendant 2 mois d'une St Saudaise, Louise Boulanger, à Ste-Mélanie alors que les municipalités de St-Pardoux et St-Saud recevaient la jeune Québécoise Flavie Perrault. Un grand merci aux 2 municipalités dont la participation est efficace et indispensable..

Notre participation à la fête du cèpe à St-Saud et à la fête de saint Bruno à St-Pardoux a été assurée malgré un grand nombre d'adhérents absents pour cause de voyage au Québec. Mais tout le monde sera là pour les marchés de Noël des 2 communes.

Enfin, ce voyage tant attendu rassemblant des Spardociens et des St-Saudais s'est déroulé du 3 au 15 octobre avec 26 participants reçus par nos amis de Ste-Mélanie en fin de séjour.

Encore une fois, une année bien remplie pour cette association très vivante.

Le président Daniel Chicon



CONFRERIE DU CEPE

Au moment où ce bulletin est mis à l'impression, nous n'avons pas de nouvelle de cette association. En conséquence, nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour cette absence que nous espérons momentanée.

FAMILLES RURALES DE SAINT-SAUD



ASSOCIATION
DE SAINT-SAUD-
LACOUSSIÈRE

Encore une année riche en événements pour l'Association. En avril a eu lieu le premier « Troc aux plantes », sous la Halle et par un beau soleil. Un démarrage très prometteur pour cet événement que nous renouvelons en 2019. Il est temps de préparer les semis....La date à retenir pour 2019 : le 28 avril.

Le vide grenier a une nouvelle fois été un succès. Le nombre d'exposants a explosé, tout autant que celui des crêpes vendues. Petite nouveauté cette année, deux *Food Truck* avaient fait le déplacement pour la journée. La date à retenir pour 2019 : le 30 mai.

Le traditionnel marché de Noël a fait carton plein pour la seconde année consécutive. Les exposants étaient plus nombreux encore, le nombre de repas s'est lui aussi accru. Malgré une météo capricieuse, le Père Noël avait accepté de faire le déplacement.

Un vrai moment de partage et de convivialité autour de jeux, ou tout simplement d'un café ou d'un vin chaud. Le pari d'un marché de Noël renouvelé a été gagné. A nous de continuer à le faire évoluer pour le plaisir de chacun. La date à retenir pour 2019 : le 1er décembre.

2018 a également été l'occasion pour l'association de diversifier ses activités pour divertir ses membres !

Des cours de français ont été mis en place pour nos amis anglais et néerlandais, à raison de deux cours par semaine. Un grand merci aux participants et bien entendu aux professeurs bénévoles, Barbara et Eileen, et aussi Dominique et Monique.

Des cours de fitness-danse sont également proposés depuis le mois de septembre, tous les jeudis soir à 20 h 30 au foyer rural. Nous tenons également à remercier Fred pour son implication.

Pour 2019, l'ambition est bien évidemment de continuer sur cette belle lancée. Avec plus de membres, plus d'événements, plus d'activités, nous sommes désormais prêts à accueillir de nouvelles idées !

Nous remercions tous les bénévoles sans qui rien ne serait possible, la municipalité pour son soutien, le public, les participants. ***Nous vous souhaitons une très belle année 2019 !***

Le bureau :

Présidente : Martine SEEGER

Vice-Présidente : Paulette LACROIX

Trésorière : Mireille MONDOUT

Trésorière adjointe : Josiane ROUCHUT,

Secrétaire : Nathanaëlle STUHLER

Secrétaire adjointe: Charlotte COUDERT

ANCIENS COMBATTANTS C.A.T.M. et PRISONNIERS DE GUERRE

Pour l'année 2018, le bureau a été reconduit et adopté :

Président : MAURAY André

Trésorier : FORGENEUF Jeannot

Secrétaire : GASSOU Raymond

Nous avons la tristesse d'avoir perdu 1 de nos compatriotes : GADEAU Alexandre.

Nous tenons à remercier tous les porte-drapeaux ainsi que la chorale de Miallet qui vient chanter la Marseillaise lors des cérémonies

La médaille des porte-drapeaux a été remise le dimanche 11 novembre 2018 à Mr Paul MARTIAL.

Pour 2019, nous assurerons les manifestations suivantes :

- 28 avril : Commémoration aux Merles (Commune de Saint Martin de Fressengeas)
- 8 mai : Commémoration à Saint Saud
- 11 novembre : Commémoration à Saint Saud
- 5 décembre : Commémoration, lieu à définir

Le Président



8 mai 2018



10 novembre 2018

ASSOCIATION GEORGES ROCAL POUR LA PROMOTION DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE SAINT-SAUD

Une année au service de la commune

Forte d'un nombre stable d'adhérents qui se situe autour de quatre-vingts et s'acquittent scrupuleusement de leur cotisation, l'Association Georges Rocal pour la Promotion de l'histoire et du Patrimoine de la commune de Saint-Saud a accompli dans l'amitié ses missions en coordination avec la mairie.

En termes de patrimoine l'année a été riche. La réinstallation des statues des évangélistes, œuvres d'art baroque, a donné lieu à une cérémonie de bénédiction présidée par l'abbé Jean-Marc Nicolas, président de la Commission d'Art Sacré du diocèse de Périgueux, qui a gratifié l'assistance d'une belle et savante présentation du sujet. La même cérémonie a conduit ensuite les présents devant les croix restaurées de Vachauvard et Bonnefond, cette dernière réinstallée sur un lieu que nous devons à la famille Oliver-Allard et restaurée aimablement par la SOGRA. Au mois d'octobre a été accroché le tableau représentant saint Jérôme (fin XVIIe) mis bien en vue dans la sacristie et dont la restauration a été réalisée avec beaucoup de bonheur par Madame Béatrice Byer-Belle. Précisons que, réalisés en coordination avec le conseil municipal qui a donné son accord et voté l'avance de trésorerie, les travaux pour le tableau de saint Jérôme d'un montant de 4 534 € hors-TVA (celle-ci étant remboursée) ont été financés par l'Association. Une subvention de l'Etat de 1 266 € a été attribuée grâce notamment aux démarches de Madame Barbara Sibille du service départemental du patrimoine et a été déduite du montant total.

Deux manifestations d'histoire ont eu lieu à l'automne. L'une le 9 octobre en l'honneur du fils et du petit-fils de l'aviateur anglais Harold Blackett qui avait été pris en charge par la Résistance (Brigade RAC) après avoir été soigné et hébergé à Châlus et surtout à La Bûcherie par la famille Ribeireix, l'autre pour fêter le centième anniversaire de la commémoration de l'armistice de 1918. Ainsi s'est trouvé bouclé un cycle de commémorations engagé en 2013 sur demande de la mairie : mobilisation générale, bataille de Verdun et donc armistice. Le schéma a été trois fois le même : animation des cérémonies officielles à l'église et au monument aux morts sous l'autorité de Monsieur le Maire. Après-midi spécifiquement consacré à l'évocation de la guerre mais aussi à la vie quotidienne des Français en général et des Saint-Saudais en particulier, grâce à des témoignages de mémoire et des documents de Georges Rocal. En terminant ce cycle on doit tout spécialement remercier le groupe patrimoine de Pascal Métayer et redire combien nous sont précieuses les recherches de Jean-Pierre Colin sur les 84 Saint-Saudais tombés au Champ d'Honneur et dont les noms ont été scandés par les enfants de notre village. A noter que notre association a procédé au fleurissement du monument aux morts et de 16 sépultures de ces soldats dans les cimetières communaux de Saint-Saud, Saint-Jory-de-Chalais, Thiviers et Marval.

L'Association a aussi participé à l'animation de l'été de notre commune en présentant deux concerts, celui que nous offre gracieusement chaque été Anne Delage et le récital d'Ophélie Martin-Ménager accompagnée au piano par Jo Willison qui nous a posé l'épineux problème de devoir pousser les murs de l'église... dans le respect bien entendu du patrimoine.

Tout cela s'est fait dans l'amitié. Deux repas nous ont permis un agréable partage. Au moment de l'Assemblée générale au restaurant Dessimoulie qui nous avait gentiment prêté sa salle, l'autre fin juin autour de la paëlla que nous avait concoctée Henri Garon.

Nous ne terminerons pas sans souhaiter à tous les lecteurs du bulletin municipal **une très bonne année 2019** dans notre belle commune bien vivante et inscrite dans un riche passé dont témoigne son séduisant patrimoine.

Le Président, Guy Mandon

ECOLE ET ASSOCIATION DES « MILLE-PATTES »

L'école de St Saud fonctionne en regroupement intercommunal avec l'école d'Abjat sur Bandiat. Notre RPI regroupe les 3 communes de St-Saud, Abjat, Champs-Romain et fonctionne avec 4 classes :

à St-Saud : la classe des 2, 3 et 4 ans avec 19 enfants inscrits et la classe des GS/CP avec 18 enfants.

à Abjat : la classe des CE1/CE2 avec 19 enfants et la classe des CM1/CM2 avec 22 enfants.

Il y a donc 78 enfants dans nos écoles. Cet effectif est faible et l'existence de notre quatrième classe risque d'être remise en cause lors de la carte scolaire. En effet, nous avons 13 enfants qui quitteront l'école pour le collège et ces départs ne seront pas compensés par les arrivées des petits de la maternelle.

Le loto de l'école a eu lieu le 24 novembre. Il s'est déroulé dans une ambiance sympathique. L'argent récolté par notre association des « MILLE-PATTES » va permettre la réalisation des projets de l'année. En particulier une séance cinéma à Nontron, un concert à l'Agora de Périgueux, un atelier de plusieurs séances de percussions corporelles (qui aboutira sur une présentation aux parents), une sortie pédagogique à l'arboretum en lien avec le projet des explorateurs du Parc autour de l'arbre et enfin de prévoir une sortie de fin d'année plus ludique.

Un grand merci à tous ceux qui ont apporté leur contribution par leur aide, leurs dons (en particulier les commerçants) ou par leur présence, montrant ainsi l'intérêt qu'ils portent à leur école.

A signaler la date du carnaval: vendredi 5 avril 2019 (sauf problème météo !) Il se déroulera à St-Saud.

Le bureau des «MILLE-PATTES» a été reconduit lors de l'assemblée générale. Il est constitué par :

-Laura Vigneron : présidente

-Céline Berrouet : trésorière

-Suzy Lembalais : secrétaire

-Audrey Gouraud : secrétaire adjointe

Merci pour leur engagement !

Je renouvelle mes sincères remerciements à notre municipalité toujours à notre écoute, à Nicole Agard, notre bibliothécaire bénévole devenue indispensable pour sa gentillesse et sa disponibilité. Elle est attendue avec impatience chaque jeudi !! Un grand bravo à Sandra Montastier et à Sylvie Viroulet-Biniecki pour leur aide précieuse et pour avoir su s'adapter à toutes les demandes des enseignantes. Merci à Guylaine Lousteaud pour ses bons petits plats et pour sa constante bonne humeur et merci aussi à Laura Vigneron responsable du péri-scolaire, qui est devenue irremplaçable dans notre équipe ! Un dernier remerciement à Justine Jamet, mon irremplaçable collègue.

Toute l'équipe de l'école se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux pour 2019.



S. Lembalais

VIVRE INFORMER ET AGIR POUR LE PÉRIGORD-LIMOUSIN



OUI À DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ADAPTÉES À NOS TERRITOIRES
NON AUX ÉOLIENNES INDUSTRIELLES GÉANTES DANS NOS CAMPAGNES

Adresse de correspondance : VIAPL BP.5 24470 ST-PARDOUX-LA-RIVIÈRE
<http://www.viapl.fr> contact@viapl.fr

L'association, dans le plus grand calme et la plus parfaite détermination, continue ses activités pour une recherche de transition énergétique qui soit totalement et réellement écologique.

Des personnes faisant autorité par leurs titres ou leur expérience nous montrent la voie -lire par exemple le billet de Bernard Durand, ancien directeur de l'École Nationale Supérieure de Géologie (Sud- Ouest 10/12/2018) ou le témoignage de Jean-Louis Etienne-.

Il apparaît primordial de favoriser l'aide à une économie d'énergie raisonnable et à la recherche de solutions respectueuses des populations et de la biodiversité plutôt que d'encourager une course univoque aux profits.

Dans cette optique, une rencontre organisée par VIAPL a rassemblé le samedi 10 novembre dans la salle des fêtes de Miallet de nombreuses personnes autour d'intervenants qualifiés qui ont présenté les différentes techniques proposées, leurs avantages et leurs inconvénients concernant notre territoire.

Plus que jamais, il faut défendre, tous concernés, tous ensemble, l'intégrité d'un patrimoine exceptionnel.

Notre action a été reconnue d'utilité publique, ce qui ouvre droit, en vertu de la loi « Coluche » à un dégrèvement d'impôt. Ceci légitime notre action.

Rejoignez-nous et informez-vous sur notre site www.viapl.fr

Le CE de VIAPL présente, à tous, ses vœux d'une année heureuse et fructueuse dans un environnement authentique et protégé.

COLLECTIF DES RIVÉRAINS DU PROJET ÉOLIEN DE ST-SAUD-LACOUSSIÈRE

Remercions Monsieur le Maire de nous accorder ces quelques lignes dans le Bulletin municipal 2018-2019 de Saint-Saud.

Le Bulletin municipal de l'année dernière vous a présenté notre Collectif, sa composition et l'objet de sa création : lutter, avec l'aide des personnes qui se sentent concernées, contre l'installation d'éoliennes sur le territoire de la commune et sur les communes voisines.

En dehors de la période de début d'année 2018 sur laquelle nous ne reviendrons pas (voir notre lettre d'information, toujours disponible si besoin) ce fut le calme plat. Avant la tempête ? Nous le verrons bien !

De toute façon nous restons vigilants et à l'écoute, même au niveau national, par l'intermédiaire de la presse et de la Fédération Environnement Durable.

Justement, au niveau national, on nous annonce, pour les mois qui viennent, une enquête publique auprès de tous les citoyens qui auront à répondre sur ce qui les préoccupe principalement dans leur vie quotidienne et qui pourrait être amélioré ou revu .

Peut-être, à cette occasion, pourrions-nous dire pourquoi nous refusons les projets éoliens en France et chez nous en particulier...

Bonne et heureuse année à tous.

Gérard RIALET,
porte-parole du collectif

Le contenu des articles du cercle associatif n'engage que leurs auteurs

ASSOCIATIONS EXTERIEURES

DON DU SANG



Il y a 50 ans naissait l'association pour le don du sang bénévole (ADSB), une quinquagénaire toujours dynamique qui assure localement le relais, l'animation, la promotion et l'organisation des collectes de sang total, programmées par l'établissement français du Sang (EFS), seul opérateur agréé par le Ministère chargé de la santé publique.

Ce long cheminement n'a été possible que grâce au dévouement des bénévoles qui se sont succédés pour faire vivre l'association, mais également aux nombreux donneurs qui, de génération en génération, ont assuré la pérennité du don du sang, pour le bien d'autrui. Tous les malades et accidentés qu'ils ont permis de soigner et sauver les remercient chaleureusement. Actuellement 5 collectes de sang annuelles sont assurées par notre association sur le secteur, soit 18 communes. **Nous comptons sur vous pour être parmi les nouveaux donneurs de 18 à 70 ans de l'année 2019.**

Les dons de plasma sont toujours possibles (exclusivement sur rendez-vous) sur le site de Périgueux (tél : 05-53-45-52-40). A très bientôt, **Bonne année et bonne santé à toutes et à tous.**

Le bureau

COLLECTE 2019

Salle polyvalente St-Pardoux-la-Rivière

Les vendredis suivants de 15 h à 19 h :

04 janvier ; 29 mars ; 31 mai ; 02 août ;

08 novembre

NE PAS ETRE A JEUN !!!!

**En 2017, une baisse de sang
a été constatée**

EN 2019 JE DONNE DE MON SANG

JE FAIS UN GESTE SOLIDAIRE

RESPONSABLE

JE SAUVE DES VIES

FRANCE CANCER

Association dont le but est de récolter des fonds réservés à la recherche contre le cancer. Son activité principale pour obtenir des fonds porte sur la récupération des bouchons en liège, en faux liège (dits synthétiques), ainsi que des capsules de champagne. Ces bouchons sont recyclés pour faire des panneaux d'isolation. A cela s'ajoutent les dons et les recettes des différentes manifestations.

Correspondant dans le Périgord : Carole Gouyé - 24470 Saint-Saud-Lacoussière 06.08.60.15.75.

Dépôt des bouchons à l'agence postale de Saint-Saud-Lacoussière ou contacter le 06 08 60 15 75.

LA CEPIEME COMPAGNIE

En octobre s'est ouvert à St Saud une section théâtre pour les enfants, les ados et les adultes. Cette section dépend du **Théâtre de Menou** dont le siège se situe au château des Izards de Coulounieix-Chamiers. Elle a débuté doucement mais le bouche à oreille s'est vite installé et les ateliers se sont petit à petit mis en place. Ainsi, nous entrons dès le mois de janvier dans la préparation d'un spectacle qui aura lieu le **samedi 15 juin à 20 h30** au foyer rural, avec en première partie un spectacle Enfant, suivi d'un spectacle Ados et après l'entracte d'un spectacle Adultes. De bonnes volontés nous accompagnent déjà dans ce projet, dans le travail des obscurs (la couture, les décors, la technique....) mais toute personne qui désirerait nous rejoindre encore serait la bienvenue.

Pour toute autre question, contactez le 06 08 43 81 24.

En attendant nous vous souhaitons une Bonne et Heureuse Année 2019

GOLF CLUB DE CHAMPS ROMAIN

Idéal pour découvrir le golf, pour s'y entraîner, pour jouer en famille ou entre amis, le golf nature de Champs Romain, situé à 3 Kms de Saint-Saud, est un parcours vallonné 9 trous de 1 500 mètres qui s'étale sur 6 hectares.

Le Golf Club de Champs-Romain se propose de faire des sessions de découverte du jeu de golf à titre gracieux à ceux qui seraient intéressés (scolaires – actifs – seniors résidant en Périgord Vert), par petits groupes, suivant la disponibilité de ses membres bénévoles.

Pour tout renseignement contacter le bureau : Michel Gutierrez 06 37 94 27 15

Nicole Newell 05 53 60 34 21

ANNONCES DIVERSES

ENQUÊTE SUR L'EMPLOI, LE CHÔMAGE ET L'INACTIVITÉ

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête obligatoire sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

À cet effet, tous les trimestres, un échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Toutes les personnes de 15 ans ou plus de ces logements sont interrogées six trimestres consécutifs : les premières et dernières interrogations se font par visite au domicile des enquêtés, les interrogations intermédiaires par téléphone. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats,

L'Insee réalise cette enquête dans notre commune. Quelques ménages seront sollicités. Ils recevront une lettre indiquant l'objet de l'enquête et le nom de l'enquêteur de l'Insee chargé de les interroger. L'enquêteur contactera les ménages concernés **entre le 21 janvier 2019 et le 12 Février 2019, ainsi qu'entre le 22 avril 2019 et le 16 mai 2019**. Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel. Les réponses des enquêtés resteront confidentielles. Merci de lui réserver un bon accueil. Les réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à rétablissement de statistiques ; la loi en fait la plus stricte obligation.



Direction régionale Nouvelle-Aquitaine

Service statistique de Bordeaux

Division des enquêtes ménages



OFFRE D'EMPLOIS

URGENT : LES Ets MAZIÈRES de LA CHAPELLE-MONTBRANDEIX (87440)

Tél : 05 55 78 70 91 – fax : 05 55 78 75 54 – e-mail contact@ets-mazieres.fr - www.ets-rnazieres.fr

proposent des emplois qui peuvent évoluer rapidement vers des contrats à durée indéterminée pour des personnes motivées. Pas d'expérience préalable exigée dans ce secteur d'activité et l'entreprise propose une formation en interne. L'entreprise d'exploitation forestière scierie et deuxième transformation du bois valorise les forêts limousines depuis soixante-dix ans et emploie

38 salariés et une vingtaine de sous-traitants.

CAHIER DE DOLEANCES

Comme annoncé par les médias, un cahier de doléances est à votre disposition à la mairie afin que vous puissiez y inscrire vos remarques.



BOUCLE DE RANDONNEE DE 200 KM

